



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

**VILLE DE SURESNES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 septembre 2021**

**Procès-verbal**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

<i>Séance du 30 septembre 2021</i>	3
<i>Élection du Secrétaire de séance et appel</i>	5
<i>Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>	5
<i>Communication</i>	5
<i>Hommage à Jean-Pierre Respaut</i>	5
<b>DELIBERATIONS</b>	<b>10</b>
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>11</b>
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.	12
N°1 Nouvelle dénomination de la galerie Artcad : galerie Jean-Pierre RESPAUT	12
<b>JEUNESSE ET CITOYENNETE</b>	<b>14</b>
N°2 Citoyenneté : Suresnes ville marraine de la flottille 12F	15
<b>DEMOCRATIE DE PROXIMITE &amp; VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>17</b>
N°3 Une nouvelle étape pour la démocratie participative : évolution du fonctionnement et de la composition des conseils de quartier	18
<b>SOLIDARITE</b>	<b>23</b>
N°4 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Colombbus	24
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>27</b>
N°5 Adhésion à la compétence optionnelle développement des énergies renouvelables du SIPPEREC	28
<b>COMMERCE &amp; DYNAMISME ECONOMIQUE LOCAL</b>	<b>30</b>
N°6 Renonciation par la Ville au recouvrement de dépôt de garantie du par le cessionnaire des baux commerciaux des locaux, sis 11 et 13, place du Général Leclerc.	31
N°7 Demande d'avis sur le nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail fixés par le Maire au titre de l'année 2022.	34
N°8 Demande de subvention auprès de la Banque des territoires pour le poste de responsable d'unité commerce et artisanat.	35
N°9 Relations avec le tissu économique et diversification des sources de financement : le mécénat et le parrainage à Suresnes	36
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>38</b>
N°10 Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche « Les Goélands »	39
N°11 Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche « Blanche Neige »	43
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>45</b>
N°12 Actualisation du tableau des emplois.	46
<b>SECURITE ET PREVENTION</b>	<b>49</b>
N°13 Convention pour la formation des policiers municipaux avec les villes d'Epinay-sur-Seine et des Lilas	50
N°14 Convention de mutualisation des moniteurs ou monitrices en maniement des armes et des moniteurs ou monitrices aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention : adoption d'une convention-type	50
<b>FINANCES</b>	<b>52</b>
N°15 Taxe foncière sur les propriétés bâties - exonération partielle de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.	53
N°16 Admission en non-valeur et créances éteintes de produits irrécouvrables au titre des années 2014 à 2020- Budget de la commune	57
N°17 Réaménagement de 17 contrats garantis par la Ville qui nécessitent une réitération de garantie sur la base de nouvelles conditions financières	58

N°18	G.I.P. Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes : régularisation pour le paiement de la subvention 2020 au titre de la procédure de liquidation.	60
<i>RELATIONS INTERNATIONALES</i>		61
N°19	Attribution d'une subvention d'urgence à Haïti	62
<i>DECISIONS</i>		63
	Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée	64
N°21057	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux au groupe BPO-BIOEPINE	66
N°21058	Demande de subvention auprès de l'ARS	67
N°21059	Convention avec l'association CAP MARIAGE	67
N°21060, 62, 64	Mises à la réforme de véhicules municipaux	67
N°21061	Tarification des activités de l'académie aquatique	67
N°21063	Mise à disposition à titre gracieux pour la Ville d'un terrain de Hauts-de-Seine Habitat	68
N°21065	Convention avec la Croix-Rouge pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours au stade Maurice Hubert	68
N°21066, 68, 69	Convention de mise à disposition de la salle Jean Vilar du Théâtre de Suresnes Jean Vilar	69
N°20067	Prêt d'un véhicule de type Master au commissariat de Suresnes	69
N°21070	Modification des modalités de facturation des activités périscolaires pendant la crise sanitaire	69
N°21071	Cession gratuite d'un véhicule au lycée Chappe à Nanterre	69
N°21072	Tarifs de location des équipements sportifs municipaux : modification à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2021	70
N°21073	Convention de partenariat avec la société WEST CLUB	70
N°21074	Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la société l'Escargot : demande de franchise de la redevance	70
N°21075	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association La Guinguette Africaine de Suresnes	70
N°21076	Décision d'ester en justice	70
N°21077	Convention avec la Croix-Rouge pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours pour les week-ends en fête à Suresnes	71
N°21078	Convention d'occupation temporaire du domaine public non assortie de droits	71
N°21079	Convention de mise à disposition du parc de stationnement du stade Maurice Hubert au profit de la SEM du théâtre Jean Vilar	71
N°21080	Convention de partenariat pour l'organisation de la 16 <sup>ème</sup> édition de « ti coup d'œil sou Haïti » avec Historic Haïti	71
N°21081	Convention pour l'organisation d'une exposition à la médiathèque	71
N°21082	Demande de subvention auprès de l'Etat pour le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes	72
N°21083	Convention de mise à disposition relative à l'organisation de l'Exposition Blues Photography	72
N°21084	Convention de mise à disposition du Cinéma Le Capitole pour l'organisation des 8 <sup>èmes</sup> Rencontres du Dialogue Social	72
N°21085	Approbation des tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 pour les activités des médiathèques	72

Questions orales

**Séance du 30 septembre 2021**

**Etaient présents :**

Sous la Présidence de Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

*- Adjoints -*

M<sup>me</sup> M. RICHARD (à partir de la délibération N°1), M. F. BULTEAU, M<sup>me</sup> I. de CRECY, M. V. RASKIN, M<sup>me</sup> N. HAMZA, M. Y. LAMARQUE, M<sup>me</sup> B. de LAVALETTE, M. P. PERRET, M<sup>me</sup> F. de SEPTENVILLE, M. A. BURTIN, M<sup>me</sup> E. REBER, M<sup>me</sup> F. LAINE, M. A. LAÏDI, M<sup>me</sup> S. du MESNIL, M. L.-M. BONNE.

*- Conseillers Municipaux -*

M<sup>me</sup> C. GUILLOU, M. J. PREVOST, M<sup>me</sup> I. FLORENNES, M. S. PERRIN-BIDAN, M<sup>me</sup> S. de LAMOTTE, M. J.-M. LEMBERT, M<sup>me</sup> Y. GUERRAB, M. B. JACON, M<sup>me</sup> V. BARBOILLE, M<sup>me</sup> V. BETHOUART-DOLIQUE, M. T. KLEIN, M<sup>me</sup> P. COUPRY, M. A. KARAM, M. Y. LAURENT, M<sup>me</sup> V. RONDOT, M. X. IACOVELLI, M. N. D'ASTA, M. P. GENTIL, M<sup>me</sup> K. VERIN-SATABIN (à partir des communications), M<sup>me</sup> S. EL-BAKKALI, M. Y. CORVIS, M<sup>me</sup> A. BOONAERT, M. V. BARNY, M. L. DEGNY (à partir de la délibération n°3), M<sup>me</sup> O. COUSSEAU (à partir des communications).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

M<sup>me</sup> M. RICHARD (donne pouvoir à M. le Maire jusqu'aux communications).

*- Conseillers Municipaux -*

M. F. VOLE (donne pouvoir à M<sup>me</sup> E. REBER), M<sup>me</sup> J. TESTUD (donne pouvoir à M. Y. CORVIS).

**Absents non-représentés :**

M. L. DEGNY (jusqu'à la délibération n°2).

**Secrétaire :**

M. F. BULTEAU, adjoint au Maire.

**La séance est ouverte à 18 h 40 sous la présidence de M. Boudy.**

*M. le MAIRE : « Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal du mois de septembre. Bienvenue à tous, bienvenue au public qui nous suit en ligne. Je constate que le quorum est atteint.*

**Élection du Secrétaire de séance et appel**

*Je vous propose de désigner M. Bulteau comme Secrétaire de séance. »*

*(Approbation à l'unanimité.)*

**M. BULTEAU :** « Comme pouvoirs, j'ai

<i>Mme Richard</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>M. le Maire,</i>
<i>M. Vole</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>Mme Reber</i>
<i>Mme Testud</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>M. Corvis. »</i>

**Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

*M. le MAIRE : « Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance.*

*Avez-vous des observations à formuler ?...*

*(Aucune.)*

*Je vous propose de l'adopter.*

**Le procès-verbal est mis aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

**Communication**

**Hommage à Jean-Pierre Respaut**

*M. le MAIRE : « Je vous propose de commencer la séance de ce Conseil municipal par un hommage rendu à notre collègue, J-P. Respaut qui, comme vous le savez, nous a quittés le 12 septembre dernier, dans la stupéfaction, puisqu'avec sa grande discrétion, il n'avait pas souhaité partager le combat qu'il menait et qui l'a malheureusement emporté.*

*Je voulais témoigner, et chacun dans son cœur, en mémoire de Jean-Pierre et de tout ce qu'il a apporté à la ville, mais également personnellement à chacun d'entre nous.*

*Jean-Pierre était un Suresnois, un enfant de Suresnes, comme nous en avons quelques-uns ici à Suresnes. Néanmoins, il avait, comme beaucoup de Suresnois de souche, cet esprit et ce sens de l'accueil. Il nous a tous accueillis à un moment ou un autre, nous, les élus, dans ce Conseil municipal, jeunes élus, il accueillait également les Suresnois avec toute sa générosité et le bon cœur qui le caractérisait.*

*C'était un véritable amoureux de notre ville, grand connaisseur de son histoire, historien lui-même, défenseur de cette ville à l'extérieur et également défenseur de ses valeurs de tolérance, de mixité, cette mixité à laquelle nous tenons tant ici à Suresnes.*

*Pour autant, tout en étant amoureux de cette ville, de son patrimoine, de son histoire, de sa culture, il n'en était pas non plus un conservateur jaloux. Il savait accompagner cette ville dans le changement et Dieu sait si elle a beaucoup changé et continuera de changer, dans cette recherche d'équilibre entre*

*les populations et les quartiers, pour faire de cette ville ce qu'elle est, telle que nous l'aimons aujourd'hui.*

*Jean-Pierre était également un homme politique engagé, avec de fortes convictions. Il avait été, vous le savez, l'opposant historique de M. Dupuy, pendant de longues d'année, élu face à lui. Pour autant, Jean-Pierre, conscient et convaincu que la politique de la ville et de la municipalité, portée par Christian et notre municipalité sortante, portant les mêmes valeurs d'humanisme que les siennes, avait décidé de rejoindre cette majorité pour servir les Suresnois. Il a toujours été, sans jamais renoncer à aucune de ses valeurs et convictions, un vrai débatteur, au sens français du terme.*

*Il aimait le débat politique, la confrontation d'idées, le combat politique, mais dans le respect des valeurs et des convictions de chacun.*

*En cela, il portait une belle image, très noble de la politique, vis-à-vis de nos concitoyens.*

*Jean-Pierre était un homme de culture. C'est la raison pour laquelle Christian lui avait confié le portefeuille, si important, de la culture, ciment permettant aux hommes et aux femmes de vivre ensemble, de partager aussi des passés différents, des cultures différentes et d'en faire une culture commune in fine.*

*Jean-Pierre a beaucoup apporté à la culture à Suresnes pendant ces longues années, puisqu'il était adjoint à partir de 2008, ici.*

*Son bilan est évidemment important. Nous pensons au travail qu'il a pu accomplir autour du Musée de Suresnes qui lui doit beaucoup, évidemment toute une série de nouveaux équipements apparus au fil des mandats pendant lesquels il était l'adjoint à la culture. Je pense évidemment à la nouvelle médiathèque avec cette volonté de rapprocher la culture des quartiers les plus populaires de la ville, dont on sait qu'il y a souvent une certaine intimidation face à l'accès à la culture. C'était sa mission d'amener la culture au plus près de ceux qui en sont le plus éloignés, sans renoncer à l'exigence culturelle qu'il portait au sein du Conseil d'administration du théâtre Jean Vilar.*

*Nous lui devons aussi ce très beau projet d'école d'arts plastiques, là aussi dans le haut de Suresnes.*

*Et puis, et j'en oublie beaucoup tant son œuvre était active, il y a la galerie Arcade, qu'on lui doit véritablement, puisque c'était son projet, à partir d'un espace à vocation commerciale très bien placé dans le centre. Il avait convaincu M. Dupuy d'en faire une galerie dans laquelle les Suresnois, amateurs et professionnels, peuvent venir exposer leurs œuvres, les faire connaître et les partager.*

*Il était également très attaché à l'école de plein air, il a beaucoup travaillé pour œuvrer à sa rénovation et Dieu sait si cela a été un long combat que nous avons gagné, qu'il a aussi gagné, Nous pouvons en rendre grâce au Président de la République qui a pris cette décision qui va permettre de sauver cette école. Il avait initié et véritablement porté sur ses épaules ce projet de rénovation de l'école de plein air et du globe. C'est en lui rendant hommage, que nous avons reçu il y a quelques jours les rubans d'Or de la Fédération Nationale du Bâtiment venue saluer ce travail de restauration.*

*C'était un grand défenseur de la culture, un grand partageur de culture. C'est la raison pour laquelle le ministre de la culture l'avait fait Chevalier de l'ordre, très convoité, des arts et des lettres.*

*Il a véritablement consacré sa vie d'élus au service public, aussi un peu familiale, il faut rendre grâce à son épouse, Elena, et à son fils David qui y ont aussi sacrifié une partie de leur vie.*

*C'était aussi un homme engagé professionnellement, puisqu'il avait créé Clio Voyages qui portait une mission de non pas de tourisme de masse et de consumérisme, mais de tourisme de découverte de la culture des autres. Il a laissé derrière lui ce bel héritage. Il va laisser un grand vide. Nous le sentons particulièrement ce soir.*

*Il laisse un grand vide dans nos cœurs. C'est la raison pour laquelle je voulais vous proposer d'ajouter tout à l'heure une délibération à notre ordre du jour pour donner son nom à la galerie Arcade en en faisant la galerie J-P. Respaut.*

*Je vous propose en son hommage que nous observions une minute de silence.*

*(Le Conseil municipal observe une minute de silence...)*

*Je vous remercie.*

*Puisque la vie municipale continue et doit continuer, je vous propose que nous écoutions une communication de Mme Reber sur le label Suresnes ville amie des enfants, que l'UNICEF vient de nous renouveler. »*

**Mme REBER :**

*La Ville de Suresnes est engagée dans la défense des droits de l'enfant depuis 2014, dans le cadre d'une convention avec l'UNICEF France. Elle a souhaité renouveler son engagement « Ville amie des enfants » pour un nouveau mandat 2020/2026.*

*Lors de l'examen de notre candidature, l'Unicef a valorisé les aménagements et outils mis en place pour l'accueil des enfants en situation de handicap comme les Espaces Bulles, l'action pour lutter contre la pollution de l'air et le projet de coaching des collégiens et lycéens en difficulté par les étudiants de SKEMA Business School. L'Unicef a salué les valeurs, l'intention politique, les projets, l'ensemble des bonnes pratiques en faveur de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.*

*Le renouvellement du titre pour la période 2020/2026 repose sur un plan d'actions municipales en direction de l'enfance et la jeunesse, issu de l'évaluation des engagements pris lors du précédent titre, qui s'appuie sur :*

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;*
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;*
- un parcours éducatif de qualité ;*
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;*
- le partenariat avec UNICEF France*

*Au programme de ce plan, des actions visant entres autres :*

- Une meilleure représentativité du Conseil communal de la jeunesse à la réalité de Suresnes. Une plus grande articulation avec les 6 CCQ de la Ville et le CESES. Leur participation au budget participatif, ...*
- La poursuite de la politique handicap, notamment par le renforcement du dispositif handi-passerelle pour mieux accueillir les enfants porteurs de handicap en période scolaire et périscolaire. Les clubs et les associations qui ont une action spécifique en faveur du handicap seront valorisés.*
- A conforter le lien entre les écoles élémentaires et les 3 collèges de Suresnes afin de développer la continuité des parcours. La Ville facilitera les contacts entre les établissements scolaires, les écoles supérieures, les associations et les entreprises afin de faciliter le soutien scolaire et l'orientation. Des outils pédagogiques innovants seront proposés aux enseignants (échanges linguistiques en s'appuyant sur les jumelages, outils numériques, partenariat avec les équipements culturels et sportifs).*
- A élaborer un plan de prévention enfance jeunesse, de l'école élémentaire au lycée, promouvant la responsabilité citoyenne et luttant contre toutes formes de violences.*
- La sensibilisation des enfants et des jeunes à l'éco responsabilité en accompagnant les écoles dans leur démarche de labellisation dans le cadre du dispositif éco école*
- L'optimisation de l'offres de places en crèches publiques et privées et la transparence sur l'attribution des places en crèche au travers de la signature d'une charte de l'AMF sur cette transparence.*
- Un objectif de 80% d'aliments durables proposés aux 5 000 enfants des crèches et des écoles à l'horizon 2026. Au travers de la démarche Mon Restau responsable, la Ville impliquera les enfants dans le choix des menus.*

**M. le MAIRE** : « Merci, Madame Reber.

*Cette communication appelle-t-elle des interventions de votre part ? »*

**M. IACOVELLI** : « Bien sûr, nous soutenons cette initiative depuis le début. Nous félicitons la nouvelle municipalité de reconduire ce partenariat avec l'UNICEF. J'entends les objectifs de cette année sur le bien-être et la sensibilisation sur toute forme de violences. On voit que la multiplication des différents écrans et jeux vidéos parfois ultra-violents, provoque des actes de violence dans les cours de récréation des écoles. Le corps enseignant voit une évolution sur ces actes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le corps enseignant. Je pense qu'il est effectivement important que nous puissions nous engager avec le corps enseignant sur cette sensibilisation.

*Il y a également la question de la sensibilisation sur le harcèlement à l'école. Je n'en ai pas entendu parler, mais peut-être est-ce dedans. Je pense indispensable, quelles que soient les écoles, d'avoir vraiment une vision globale là-dessus.*

*La question du harcèlement ne concerne pas seulement le collège ou le lycée, cela démarre dès la maternelle où l'on peut voir du harcèlement sur les enfants. Ce dont nous parlions avant, à savoir la méchanceté entre enfants, peut provoquer de vrais actes de harcèlement. Il me paraît vraiment important que nous puissions nous engager là-dessus.*

*Quant à la sensibilisation aux violences intrafamiliales, j'aimerais vraiment, je le répète à chaque fois, que la ville s'engage sur cette question. Pendant le confinement, nous l'avons vu, il y a eu une baisse des signalements parce que l'école reste le premier lieu de signalement des violences intrafamiliales. Il est important que les enfants puissent se dire que l'école est un sanctuaire au sein duquel ils peuvent libérer la parole, ils peuvent faire ces signalements et se confier à des adultes qui seront à leur écoute. Cela passe aussi par une sensibilisation du corps enseignant, des animateurs qui sont de la responsabilité de la ville, ce qui n'est pas le cas du corps enseignant. On peut, avec nos animateurs, avoir des formations sur la détection de ces violences intra-familiales.*

*Je réitère ma proposition exprimée il y a un an. À votre demande, je vous avais communiqué les coordonnées de l'association Les Papillons par l'intermédiaire de vos services. Je pense sincèrement que la ville mériterait de s'engager auprès de cette association pour développer leurs boîtes aux lettres dans chacune des écoles afin de pouvoir libérer la parole des enfants et signaler, aux travailleurs sociaux, les éventuelles violences intrafamiliales ou à l'intérieur de l'école.*

*Je vous remercie. »*

**Mme COUSSEAU** : « Je rejoins tout ce qui a été dit.

*Je voudrais rebondir sur les propos de M. Iacovelli sur les actes de harcèlement à l'école. Il est important d'intervenir à tous les niveaux. Il serait également intéressant d'intervenir auprès des enfants parce que cette violence s'est normalisée. Comme ils la vivent ou la subissent tous les jours, ou en sont à l'origine, je pense important qu'il y ait une prise de conscience sur le fait que ces actes ne sont pas la vraie vie. Il n'est pas normal de s'en prendre à quelqu'un, de lui faire du mal. Cela commence par de petites méchancetés, comme on en connaît dans les cours d'école, mais ces actes de répétition qui deviennent des faits du quotidien normalisent ces gestes et violences qui deviennent anodines auprès des enfants et, malheureusement aussi, auprès des adultes qui sont détenteurs de l'autorité dans les écoles.*

*Nous-mêmes pouvons entendre des choses que l'on banalise, parce que l'on n'a pas le temps, parce que cela arrive 17 fois par jour et parce que l'on ne prend pas les 30 secondes pour marquer cet instant. C'est vraiment important. Je sais que Mme Richard a décidé d'entreprendre certaines choses, nous avons commencé à échanger sur le sujet. Je pense que cela passe aussi par les écoles. Étant donné que la commune a son mot à dire, notamment au niveau des écoles primaires, cela peut commencer par là avant que cela ne s'étende aux collèges et aux lycées à Suresnes. »*

**M. le MAIRE** : « Je vous rejoins tout à fait l'un et l'autre. Il y a une forte conviction, assez ancienne du reste, ce qui a d'ailleurs justifié que nous ayons cette deuxième reconnaissance, ce renouvellement. Le renouvellement d'un label est plus difficile à obtenir que sa première obtention, car pour le premier il y a une sorte de banc d'essai et alors que pour le deuxième on vérifie que l'on a rempli les objectifs et on vous en rajoute.



*En ce qui concerne les sujets que vous avez soulevés, Monsieur Iacovelli ou Madame Cousseau, il y a une véritable attention. Je vous rejoins sur le fait que cette crise a malheureusement eu un effet révélateur, mais aussi accélérateur de ces phénomènes. Le confinement a créé des conflits intrafamiliaux importants, je peux en attester puisque nos forces de police municipale ou nationale ont eu malheureusement trop souvent à intervenir ici à Suresnes pour essayer de régler des conflits.*

*La ville a également une politique importante pour mettre à l'abri à la fois les femmes et les familles. Je dis femmes, parce que, malheureusement, la plupart du temps, ce sont les femmes qui en sont victimes, mais quelques hommes sont aussi victimes de violences intrafamiliales. Dans la ville, il y a une longue tradition d'attention à ces sujets.*

*Merci, Monsieur Iacovelli, de nous rappeler les boîtes aux lettres de l'association Les Papillons. Nous allons vérifier pourquoi cette affaire n'a pas encore prospéré. Je sais que l'Éducation nationale y a été sensibilisée.*

*Il y a une prise de conscience, nous n'en sommes sans doute qu'au début. Il faut s'armer collectivement, l'État pour l'Éducation nationale mais aussi les communes pour former nos animateurs, nos personnels d'accompagnement dans les écoles, mais également dans les crèches, car les violences peuvent arriver également aux plus petits. L'Éducation nationale a ce rôle pour l'enseignant de prévoir des formations sur ces sujets.*

*C'est un véritable fléau. Heureusement, la verbalisation de ces questions intrafamiliales de violences et de toute forme de harcèlement s'effectue de plus en plus. Lorsque l'on soulève le couvercle, il y a un effet de révélation et d'ailleurs de sidération face à la multiplication de ces phénomènes. Nous sommes bien décidés à lutter tous ensemble contre ce fléau qui est souvent sous-marin, souterrain et sourd, il faut arriver à le mettre en lumière. »*

**Mme COUSSEAU :** « Sur les conseils d'Isabelle Florennes, j'ai imprimé le rapport de la mission gouvernementale d'Erwan Balanant qui s'intitule "comprendre et combattre le harcèlement scolaire" avec ses 120 propositions. Je n'en suis qu'au début, mais la tâche est ardue. Elle mérite vraiment toute notre attention. »

**M. le MAIRE :** « Merci.

*D'autres observations sur ce sujet important ?...*

*(Aucune.)*

*Mme Richard nous fera, en fin de Conseil municipal, une communication sur la rentrée scolaire. Elle est prise dans des embouteillages qui sont, malheureusement fréquents en ce moment en entrée et en sortie de Suresnes. Les bonnes habitudes prises pendant le confinement ont vite été oubliées !...*

*Je vous propose de passer aux délibérations de notre Conseil municipal. »*



# DELIBERATIONS



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**SURESNES**

## ***CONSEIL MUNICIPAL***

## Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Rapporteur : M. le Maire

A la suite du décès de Monsieur Jean-Pierre Respaut, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste « Suresnes J'aime avec Guillaume BOUDY », M. Yves LAURENT, conformément à l'article L. 270 du Code Electoral.

Son installation dans les fonctions de Conseiller Municipal ne nécessitera pas d'autres formalités que la modification de l'ordre du tableau de composition du Conseil Municipal et sa transmission au Préfet.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE :** « Nous commençons par une délibération qui va nous permettre de prendre acte. Compte tenu de la disparition de notre regretté collègue Jean-Pierre Respaut, il nous faut compléter le Conseil municipal par la candidature intervenant juste derrière le dernier élu de notre liste Suresnes J'aime que nous avons constitué pour la majorité, il s'agit de celle de M. Yves Laurent qui, conformément à l'article L.270 du Code électoral, nous rejoint. Il est installé officiellement aujourd'hui dans les fonctions de Conseiller municipal.

*Je lui souhaite la bienvenue, même si Yves Laurent n'est pas un inconnu de la plupart des Suresnois, et encore moins d'un certain nombre d'élus qui ont déjà siégé à ses côtés lors du dernier mandat. Bienvenue à Yves.*

*Nous lui attribuerons un certain nombre de missions qu'il remplira, je n'en doute pas, avec beaucoup d'engagement, de bonne humeur et d'efficacité. Bienvenue. »*

**Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur Yves LAURENT dans les fonctions de Conseiller Municipal**

## N°1 Nouvelle dénomination de la galerie Artcad : galerie Jean-Pierre RESPAUT

Rapporteur : Le Maire

Ainsi afin d'honorer la mémoire de Jean-Pierre RESPAUT, ancien adjoint au Maire, récemment décédé, il est proposé de dénommer la galerie Artcad « galerie Jean-Pierre RESPAUT».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver que la galerie Artcad soit dénommée « galerie Jean-Pierre RESPAUT»,
- autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à la suite de ce changement de dénomination.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE :** « Je vous propose d'inscrire une délibération nouvelle, comme indiqué précédemment. (Arrivée de Mme Richard à 19 heures.)

*Elle concerne la nouvelle dénomination que nous souhaiterions donner à la galerie Arcade. Nous souhaitons la dénommer galerie J-P. Respaut.*

*Je vous demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour ce point qui ne l'avait pas été ?*

*Donc y-a-t'il des oppositions à cette inscription ?*

*(aucune)*

*Merci.*

*Pour honorer la mémoire de notre ancien collègue Jean-Pierre Respaut, ancien adjoint au maire, je vous propose d'approuver le changement de dénomination de la galerie Arcade en l'espace Jean-Pierre Respaut et de m'autoriser à engager les démarches administratives nécessaires à ce changement. Je rappelle que cette galerie est placée sur l'esplanade Jacques Chirac.*

*Cela appelle-t-il des observations de votre part ?...*

*(Aucune.)*

*Je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie d'avoir adopté cette dénomination à l'unanimité à la mémoire de notre collègue, J-P. Respaut. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**SURESNES**

## ***JEUNESSE ET CITOYENNETE***

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Suresnes a un lien fort avec l'armée française et son histoire : elle accueille sur son territoire le Mémorial de la France Combattante, le Fort du Mont Valérien, un site de Dassault, constructeur du Rafale, sans oublier l'hôpital Foch qui honore la mémoire du stratège de la grande Guerre.

Les armées offrent par ailleurs des possibilités pour la jeunesse de découvrir de nouveaux métiers et parfois de trouver un premier emploi, valorisable dans la suite de leur parcours professionnel.

C'est pourquoi, après une première expérimentation réussie avec le 8<sup>ième</sup> RT du Fort du mont Valérien qui a permis à des jeunes de passer deux matinées de découverte, la Ville souhaite entretenir ce lien armée-nation.

Il a été proposé à Suresnes de devenir Ville Marraine de la Flottille 12F de la Marine Nationale, unité qui regroupe 160 personnes et 10 avions Rafale du porte-avions Charles de Gaulle. Elle dispose d'une base aérienne terrestre à Landivisiau, en Bretagne. Ce marrainage permettra de créer une relation entre la ville et les membres de cette unité : visites de la base aérienne, rencontre avec les pilotes et les personnels au sol, accueil des équipages à Suresnes, ainsi que beaucoup d'autres partenariats possibles, notamment au bénéfice de nos jeunes suresnois.

Le marrainage est un lien patriotique, car il contribue à la compréhension des missions de la Marine Nationale, il a aussi une dimension pédagogique, particulièrement pour la jeunesse. Ainsi, une classe « partenaire » peut effectuer un travail spécifique en lien avec l'unité parrainée, comme participer au concours des Concours national des Villes Marraines en présentant un projet en lieu avec l'unité parrainée.

Le processus implique l'adhésion à l'association des villes marraines, laquelle soumettra, sur proposition du Maire, la demande au chef d'Etat Major de la Marine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter que Suresnes devienne ville marraine de la Flottille 12F de la Marine nationale,
- Autoriser le Maire à faire la demande d'agrément auprès de l'association des villes marraines qui soumettra la candidature au Chef d'Etat Major de la Marine et à signer tout document afférent,
- Autoriser l'adhésion de la Ville à l'association des villes marraines.

#### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*M. le MAIRE : « C'est dans cet esprit-là que nous avons l'année dernière, et j'en remercie d'ailleurs Yoann Lamarque, créer un lien avec le 8<sup>ème</sup> RT et organisé deux matinées pour les élèves de lycées suresnois pour rencontrer les soldats et les militaires qui sont là-haut, à travers les exercices sportifs mais aussi des exercices de mémoire et je peux attester pour avoir accompagné ses jeunes durant une matinée avec mon collègue Yoann que ces jeunes sont arrivés un peu interloqué au début un peu méfiant peut être même, et en sont ressortis en ayant découvert qu'il y a d'autres jeunes qui partagent cette vocation, ce qui sans doute à peut être fait naître d'autres vocations. Voilà c'est la raison pour laquelle je vous propose de suivre la proposition qui nous a été faite par l'état-major de la Marine en acceptant que Suresnes soit ville marraine de cette flottille 12F de le faire à l'unanimité sans abstention*

*puisque c'est la règle qui nous est demandé par l'association des villes marraines pour que ce parrainage puisse être accompli voilà.*

*Quelqu'un souhaite intervenir ? »*

**M. GENTIL** : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de cette dernière précision sur l'unanimité, car n'ayant pas vu ce point dans la présentation du rapport, je m'apprêtais à rappeler la nécessité d'une unanimité.*

*En ce qui concerne la durée du parrainage, il faut avoir en tête qu'elle est sans fin jusqu'à la dissolution de la flottille, si tant est qu'elle arrive un jour.*

*Concernant le coût, puisqu'on ne parle pas du coût d'adhésion, j'ai fait quelques recherches sur Internet. Je ne sais pas à combien nous en sommes aujourd'hui, mais à l'époque, en 2016, dans le même cadre, cela représentait une enveloppe budgétaire de 3 000 € par an pour la ville de Montpellier. Je tenais à apporter ces précisions. »*

**M. le MAIRE** : « *Nous, c'est 2000 € environ , me dit-on. Cela suppose effectivement une animation. Elle est illimitée, mais le Conseil municipal peut y mettre fin à tout instant. Elle suppose que nous ayons des échanges. Pour que cela ait du sens, il faut que l'on puisse envoyer des jeunes et des Suresnois à la rencontre et accueillir dignement un certain nombre de représentants de cette flottille.*

*Y a-t-il d'autres observations à formuler sur cette proposition ?...*

*(Aucune.)*

*Je la soumets donc au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie de cette belle expérience que nous allons tenter tous ensemble auprès de cette flottille, en espérant en faire rêver un certain nombre. »*





***DEMOCRATIE DE PROXIMITE & VIE  
ASSOCIATIVE***

### **N°3 Une nouvelle étape pour la démocratie participative : évolution du fonctionnement et de la composition des conseils de quartier**

Rapporteur : Isabelle de CRECY

Les Conseils consultatifs de quartier ont été créés en 2002 alors que la Ville n'y était pas légalement contrainte. Ils sont devenus des relais entre la Mairie et les Suresnois, ont contribué à la réalisation des opérations d'aménagement qui ont vu le jour depuis 2002 et à l'animation de la vie de leur quartier.

La Ville de Suresnes a souhaité faire de la démocratie participative un axe fort du contrat de mandat pour favoriser la concertation avec les Suresnois et les forces vives du territoire, mobiliser des publics encore peu présents dans les instances de démocratie participative et réaffirmer le lien de proximité entre les habitants, les élus et les services municipaux. La première édition du Budget participatif, le renouvellement du Conseil économique, social et environnemental, le plan vélo et les consultations qui ont jalonné l'année 2020-2021 en sont des traductions concrètes.

La Ville entend poursuivre cette dynamique en faisant évoluer les Conseils consultatifs de quartier. Les nouvelles instances désormais dénommées « Conseils de quartier » fonctionneront en mode projet et en étroite coordination avec le Conseil économique, social et environnemental et le Conseil communal de la jeunesse. Les Conseils de quartier seront force de proposition et parties prenantes des projets intéressant la ville et les six quartiers.

A cette fin, chaque Conseil de quartier sera composé de 30 membres :

- 15 membres seront tirés au sort sur les listes électorales,
- 15 membres seront désignés par arrêté du Maire à la suite d'un appel à candidature auprès des habitants, commerçants, représentants associatifs, représentants des salariés d'entreprises suresnoises,
- Un vice-président sera désigné parmi les membres par arrêté du Maire sur proposition du Président du Conseil de quartier.

Ces membres exerceront leur mandat pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Suresnes souhaite également instaurer une Charte d'engagement détaillant les obligations des membres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération du 19 juin 2002 approuvant la création et les modalités de fonctionnement des six conseils consultatifs de quartiers,
- fixer le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune : Cité-Jardins, Mont Valérien, Liberté, Ecluse Belvédère, Centre-Ville, République.
- approuver la création et la dénomination des Conseils de quartiers,
- fixer la composition et les modalités de fonctionnement suivantes :

- 30 membres par Conseil de quartier, dont :

- 15 membres tirés au sort sur les listes électorales,
  - 15 membres désignés par arrêté du Maire à la suite d'un appel à candidature auprès des habitants, commerçants, représentants associatifs, représentants des salariés d'entreprises suresnoises,
- La présidence du Conseil de quartier sera assurée par l'élu délégué au quartier,
- Un vice-président sera désigné parmi les membres par arrêté du Maire sur proposition du Président du Conseil de quartier.
- La durée du mandat des membres est de 3 ans renouvelable 1 fois,

☐ approuver la Charte d'engagement des membres.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Merci beaucoup.

*Il faut rendre hommage à mon prédécesseur qui, sans obligation, avait lancé cette initiative. Nous avons été nombreux de la majorité ou de l'opposition à siéger dans ces conseils de quartier, voire à les présider, mais nous savions qu'il fallait leur donner plus de voix, plus de prise sur la réalité concrète des projets. Nous nous y sommes exercés à travers le budget participatif mais souhaitons aller plus loin car nous voulons que la concertation soit le maître mot de notre action afin que cette démocratie participative de proximité ait une réalité et une prise sur celle-ci.*

*Il va s'en dire, et sans doute que la question me sera posée, que parmi les quinze personnalités dans chaque Conseil qui seront désignées par arrêté du Maire, une place sera réservée aux propositions faites par l'opposition. Cela me paraît normal et cela à la proportionnelle des différentes représentations.*

*Avez-vous des observations ? »*

**Mme FLORENNES** : « Merci, Monsieur le Maire.

*Je serai brève juste pour rappeler qu'au sein de cette majorité, mais plus largement au sein du Conseil municipal, nous sommes depuis longtemps très attachés à la démocratie participative.*

*Je suis convaincue, comme vous, que les décisions publiques doivent être soumises à la discussion, à la concertation et que nous puissions la pertinence de ces décisions, dans l'écoute régulière et bienveillante des habitants et des habitants de notre ville.*

*Nos conseils de quartier, vous l'avez rappelé, ont 20 ans et j'ai eu la chance de présider pendant douze ans le Conseil de quartier du Plateau Ouest devenu il y a quelques années celui du Mont-Valérien. J'ai pu apprécier l'utilité de ces instances.*

*Je me souviens de leurs rôles cruciaux lors de l'aménagement du parvis de l'école des Raguidelles, de celui du boulevard de Lattre de Tassigny et, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, dans votre hommage à Jean-Pierre Respaut, l'impulsion donnée dans le cadre de la rénovation du globe de l'école de plein air par les citoyens de notre quartier qui se sont engagés dès le départ.*

*J'ai pu également, durant toutes ces années, en constater certaines limites, car ces dispositifs étaient encore trop peu connus des habitants de notre ville.*

*Ainsi, cette nouvelle étape permettant de donner une meilleure place à ces instances dans notre démocratie locale est une évolution qui va permettre à nos conseils de quartier de répondre à cette triple ambition qui est d'être plus efficaces, d'avoir un meilleur ancrage local et de mieux représenter les quartiers de notre ville.*

*Enfin, comme Députée, je voulais ajouter que je suis en réflexion permanente sur l'évolution nécessaire de notre démocratie tant sur le plan national que local.*

*Aussi, je serai heureuse de vous soutenir et de vous accompagner dans cette nouvelle étape de la participation citoyenne à Suresnes. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci beaucoup, Madame Florennes.*

*Y a-t-il d'autres interventions ? »*

**M. GENTIL :** « *Oui.*

*Merci, Monsieur le Maire, notamment pour le dernier point que vous avez soulevé, qui n'était pas inscrit dans la délibération fournie, c'est-à-dire celui relatif au rôle que vous proposez aux élus de la minorité quant à la désignation par arrêté du Maire de quinze membres. Je tenais à l'indiquer.*

*Je souhaite par ailleurs revenir, sans vouloir pinailler, sur la charte car il manque tout de même quelques informations. Il est notamment question d'absences non excusées. Nous aimerions savoir ce qu'est une absence non excusée. Est-ce qu'un motif d'absence pour vacances est une absence non excusée ?*

*Une personne absente trois fois de manière non excusée serait exclue, plus exactement devrait remettre sa démission. Comment cela se passe-t-il si cette personne n'accepte pas de remettre sa démission ? Une clause Fillon est-elle mise en place pour pouvoir débrancher cette personne, si tant est que ce soit nécessaire ?*

*Je vous remercie. »*

**M. le MAIRE :** « *Nous essayons d'être bienveillants dans nos approches.*

*Vous avez bien compris le sens de la disposition, il s'agit d'éviter l'absentéisme. Il s'agit d'un appel à candidatures. Si vous souhaitez que des représentants soient désignés, il faut susciter des candidatures. Les candidats se présentent de manière libre, bien évidemment.*

*Il peut arriver que les personnes ne viennent pas. Nous en avons déjà eu. Il faut pouvoir procéder à leur remplacement. Partir en vacances est bien évidemment une excuse. Nous n'allons pas priver nos membres de leurs vacances. Vous remarquerez que nous essayons en général d'éviter les vacances scolaires.*

*Si c'est un congé permanent, si les membres n'habitent plus Suresnes et n'y reviennent que de manière temporaire, ce n'est plus l'esprit d'un conseil de quartier. Nous souhaitons que les membres soient des habitants qui y vivent, soient attentifs, observent ce qui s'y passe, aient un intérêt particulier, soient de bons ambassadeurs des habitants et, en même temps, de bons relais d'informations et de débats sur nos projets. Si nous constatons un certain nombre d'absences, après discussion avec lesdites personnes, nous serons amenés à leur proposer de présenter leur démission. Nous n'avons pas un système de débranchement automatique des membres. »*

**M. CORVIS :** « *Monsieur le Maire, bonsoir.*

*Vous l'avez souligné, au sein de la minorité nous avons un ancien Président de quartier, ce fut mon cas pour le quartier écluse Belvédère durant le mandat 2014-2020 et vous savez à quel point vraiment j'étais attaché à la vie de quartier, à l'interaction entre les élus et les citoyens.*

*Une question concernant le collège des invités : il existait un collège des invités pour lequel on pouvait aller au-delà des trois ans renouvelables une fois. Existera-t-il toujours ?*

*J'aimerais également avoir une précision concernant le périmètre. On nous demande de voter le périmètre de chacun des quartiers. Est-ce un périmètre géographique ? Thématique ? »*

**M. le MAIRE :** « Sous le contrôle de Mme de Crecy, le périmètre est le périmètre classique des quartiers. Je vous renvoie au périmètre que vous connaissez bien qui délimite ces quartiers. Il ne change pas, mais par formalisme, il nous faut délibérer ainsi.

Le collège des invités est le collège composé d'anciens. Finissant par avoir plus d'anciens que de nouveaux (j'ai moi-même été Président de quartier), nous sommes passés à trente afin d'avoir pas mal de monde présent. Même si je remercie ceux qui ont siégé pendant de longues années -certains se porteront sans doute candidats d'ailleurs, nous aurons le plaisir de les accueillir à nouveau- nous souhaitons néanmoins une rotation car, dans ces conseils de quartier, il y a la notion de démocratie participative. Cela signifie que l'on remet en jeu chaque fois le mandat.

Ce dispositif permettant aux associés de rester le temps qu'ils voulaient, auxquels on n'osait pas dire qu'ils pouvaient s'arrêter, n'existera plus. Nous préférons quelque chose de clair. Il y aura quinze personnes pour trois ans renouvelables une fois. »

**M. IACOVELLI :** « Monsieur le Maire, initialement, je ne vous cache pas que nous avons prévu de voter contre. Vous avez apporté une précision qui, pour nous, est importante, à savoir le maintien d'une désignation pour les groupes de l'opposition et de la minorité d'un représentant dans chaque quartier dans le cadre du périmètre que vous avez défini, ce dernier ne nous satisfaisant pas dans l'ensemble.

Je salue vraiment votre volonté affichée, écrite, y compris pendant la campagne municipale, d'avoir plus de démocratie participative, plus de co-construction avec des citoyens. Nous saluons cette volonté qui, je pense, est partagée sur tous les bancs de ce Conseil. Cependant, encore une fois, faire un conseil de quartier, du quartier, des habitants, sans le leur ouvrir me paraît antinomique.

Sincèrement, il est tout à fait normal que des représentants qui sont des personnes s'impliquent beaucoup plus dans la vie locale et aient envie de s'investir pour leur quartier, c'est tout à fait normal, il faut valoriser cette action citoyenne, mais ouvrons les portes et les fenêtres. De quoi a-t-on peur ? Pourquoi refuse-t-on d'ouvrir ces conseils de quartier à la population ? Cela fait 14 ans que nous faisons cette proposition au Conseil municipal. Allez voir dans les villes où c'est obligatoire, où les conseils de quartier sont obligatoires et ouverts à la population. Sincèrement, il ne faut pas avoir peur d'être à portée d'engueulades pour reprendre l'expression du Président du Sénat.

Je pense qu'il s'agit d'un acte manqué. C'est pour cela que nous nous abstiendrons. C'est une abstention d'encouragement, car je suis sûr que, d'ici à la fin du mandat, nous arriverons à vous faire entendre raison sur ne pas avoir peur de la co-construction directe avec les citoyens. »

**M. le MAIRE :** « Je prends acte de votre position.

J'éclaire néanmoins votre lanterne et celle de ceux qui nous écoutent.

Comme vous l'avez rappelé, nous avons pris le parti pris de concerter au plus profond de la population, ce que nous avons fait par des réunions totalement publiques, voire des sondages en ligne, que ce soit sur le plan vélo, le budget participatif ou, comme aujourd'hui, sur l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle et il y aura d'autres instances pour l'ensemble des grands projets structurants de la ville.

Cela a été lancé avant l'été, mais cette semaine, nous entrons dans la phase active des ateliers ouverts à l'ensemble de la population pour la démarche "préparons le Suresnes de demain", qui permet à l'ensemble des Suresnois, libres, de venir partager leur vision de Suresnes dans dix ou quinze ans, de se projeter, eux et leurs enfants, les générations futures, afin de construire ensemble le Suresnes de demain qui va se développer, plutôt que d'être un bouchon flottant parmi les contraintes et les contingences.

La logique des CCQ est un peu différente mais elle n'exclut pas du tout ce que je viens de dire. Il s'agit de faire un appel à candidatures, d'une part, et, d'autre part, de choisir au hasard, dans les listes électorales, des habitants auxquels serait confiée une mission particulière que l'on ne peut pas confier à 50 000 habitants de Suresnes. En ce sens, ils seraient un peu les porte-parole, les corps intermédiaires, en quelque sorte, des Suresnois. C'est la raison pour laquelle nous avons ce double collège, un collège tiré au sort, par catégorie d'âge, afin de bien s'assurer que nous avons une représentation de toutes les générations, les plus jeunes, les médiums et les seniors, mais aussi constitués des forces vives d'un quartier que sont les commerçants, les représentants d'associations,

*les habitants particulièrement engagés, ceux désignés par les oppositions municipales. En signant cette charte d'engagement, ils auraient ainsi une sorte de mission particulière de représentation intermédiaire et d'être consultés plus activement sur un certain nombre de projets.*

*Il s'agit vraiment d'un système à trois étages : un Conseil municipal élu démocratiquement qui prend les décisions finales après concertation, un corps intermédiaire qui anime au niveau du quartier cette concertation et une concertation très large que rendent possible les moyens numériques. Nous souhaitons en effet utiliser ces moyens pour faire participer le plus grand nombre.*

*C'est vraiment dans cet esprit à trois étages de représentation que nous souhaitons le faire. Vous ne le découvrez d'ailleurs pas, puisque vous êtes vous-même parlementaire, au plus haut niveau de la représentation nationale, mais également un élu local, intermédiaire et un citoyen.*

*Sinon, tout le monde viendrait au Sénat, on voterait tous. »*

**M. IACOVELLI** : « *On ne parle pas de démocratie représentative. »*

**M. le MAIRE** : « *Pour ceux qui ont siégé dans ces conseils de quartier, et ils sont nombreux, c'est un premier engagement citoyen qui permet d'aller plus loin, comme d'être élu municipal. Cela leur permet de découvrir et de se mettre en chemin. C'est dans cet esprit que nous vous proposons cette délibération.*

*Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?...*

*En l'absence d'autres demandes de prise de parole, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

**(5 abstentions : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI).**

*Merci pour cette délibération qui est donc adoptée. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**SURESNES**

***SOLIDARITE***

Rapporteur : Florence de SEPTENVILLE

La Ville de Suresnes entend lutter contre la fracture numérique et accompagner les Suresnois dans l'autonomie vis-à-vis de l'outil informatique afin qu'ils puissent accéder à leurs droits, interagir et se former.

La fracture numérique est en effet reconnue comme un nouveau facteur de fragilité et d'exclusion pour de nombreux français, principalement les seniors, mais aussi les jeunes et les personnes en recherche d'insertion professionnelle et sociale. Sur le plan national, 20% des Français rencontrent des difficultés dans leur pratique des outils numériques, dont 44% de retraités. Dix pour cent de nos concitoyens n'utilisent pas Internet, 50% des plus 75 ans n'ont pas Internet, 38% des usagers d'Internet manquent de compétences numériques et 3 personnes sur 5 ne sont pas capables de faire en autonomie leurs démarches en ligne.

La ville propose déjà de nombreux services d'accompagnement : lieux d'accès à des équipements numériques (cyberespace, médiathèques...), accompagnement à l'accès aux droits par le CCAS y compris à domicile si besoin, actions spécifiques du CCAS pour les seniors en collectif et à domicile...

Fin 2020, l'association Colombbus, qui a des locaux à Suresnes et qui travaille déjà avec la ville depuis plusieurs années pour des ateliers d'insertion professionnelle par les métiers du numérique, a fait une demande de subvention pour pouvoir proposer à la Ville d'accueillir des Suresnois au sein de parcours de formation qualifiants : un parcours d'appropriation des outils numériques (PAON) à destination d'un groupe d'adultes (personnes en insertion professionnelle et seniors qui seront orientés par les services de la Ville) et un parcours Numérik'Up de découverte des métiers liés au numérique pour un groupe de jeunes éloignés de l'emploi et de la formation.

Afin de compléter et renforcer le panel d'actions à destination des suresnois en renforçant l'offre de formations qualifiantes, la Ville a décidé de soutenir le projet de l'association Colombbus en acceptant de lui verser une subvention de 6 600 €. Cette expérimentation sera pérennisée si la future évaluation qui sera conduite s'avère satisfaisante.

Je demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 600 € à l'association Colombbus.

#### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Merci.

*Cela s'inscrit, vous l'avez compris, dans un sujet évoqué tout à l'heure sur l'usage du numérique qui est partout. Il devient indispensable pour vivre dans le monde d'aujourd'hui : pour faire ses déclarations, accéder aux services, faire ses achats, même si l'on préfère acheter locale ici à Suresnes, pour payer ses amendes, ses impôts, des choses agréables et parfois aussi plus pénibles, mais indispensables. On voit bien, comme l'a rappelé Florence de Septenville, qu'il y a un vrai obstacle à l'accès au numérique et pas simplement chez les plus âgés, car il y a des seniors extrêmement agiles, entraînés par leurs petits-enfants. Sont concernés aussi parfois des plus jeunes, qui sont handicapés, car c'est un véritable handicap que de ne pas pouvoir surfer sur internet. Il n'y a pas que la mise à disposition des équipements, il y a aussi la capacité à les utiliser et à bien les utiliser. Nous-mêmes*



*pensons bien maîtriser ces outils. Or, on ne se rend pas compte que l'on peut se faire piéger, ou que ses données puissent être utilisées sans le savoir.*

*Il y a un vrai travail d'accessibilité, mais aussi d'éducation, et cela évidemment c'est aussi du ressort de l'Éducation nationale et de toutes nos politiques d'éduquer à son bon usage, sans tomber dans l'excès chinois qui en interdit l'accès, alors que c'est porteur de très belles choses et de découvertes pour un grand nombre d'entre nous.*

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**M. IACOVELLI :** *« Monsieur le Maire, vous l'avez dit, nous sommes dans une société de plus en plus numérisée : où nos démarches administratives tendent vers le 100 % dématérialisé. C'est une volonté à Suresnes, mais également nationale et, dans la plupart des villes, c'est le cas. Pourtant, nous savons maintenant que 14 millions de nos concitoyens sont touchés par l'illectronisme, n'ont pas accès ou mal accès aux outils numériques. Cette fracture numérique s'accroît, elle est de plus en plus difficile à vivre à l'heure où tout est numérisé.*

*Vous l'avez rappelé, cela ne touche pas seulement les personnes âgées, même si elles sont en premier lieu. Sont également concernées des personnes moins diplômées, des ménages les plus modestes et une partie de la jeunesse, même si l'on dit que celle-ci est ultra-connectée et à la pointe de la technologie. Il y a cependant, nous l'avons vu pendant le confinement, une vraie fracture numérique, y compris chez les jeunes.*

*Nous voterons bien sûr favorablement à cette subvention, elle va dans le bon sens. Nous soutenons cette initiative, nous vous proposons d'aller un peu plus loin, peut-être avec cette association, peut-être avec une autre, en identifiant réellement le nombre d'habitants, de Suresnois, au moins une fourchette, touché par l'illectronisme afin de pouvoir adapter nos services à ce pourcentage de la population.*

*Peut-être que Suresnes sera sous-représentée par ces personnes touchées par l'illectronisme, mais peut-être cela sera-t-il quelque chose de différent. On se rendra compte ainsi qu'un certain nombre de nos concitoyens sont complètement coupés des services numérisés de la ville, des services administratifs. Je pense qu'il pourrait être intéressant pour nos services municipaux d'avoir cette étude auprès de la population. »*

**M. le MAIRE :** *« Merci. D'autres demandes de prise de parole ?...*

*(Aucune.)*

*Sur le sujet, je tiens à rappeler le gros investissement fourni au sein du CCAS, sous le contrôle de Mme de Septenville : un accompagnement des personnes âgées et des personnes éloignées de ces technologies afin de leur offrir un meilleur accès. Nous avons eu avec nous, pendant un certain temps, les services civiques. Nous souhaitons renouveler l'expérience, une veille est véritablement à mener.*

*C'est aussi une affaire de réseau, que ce soit dans nos écoles, dans nos services sociaux, les services de la ville. Comme vous le savez, la ville a cette chance de voir passer quasiment toute la population de Suresnes à un moment ou à un autre, ne serait-ce que pour faire ses papiers. C'est aussi un bon moyen d'identifier les personnes susceptibles d'être touchées par cette difficulté.*

*Faire un recensement, pourquoi pas. Je retiens l'idée. Après, comment le faire, sûrement pas par Internet !...*

*(Rires...)*

*Nous pourrions faire un sondage sous forme papier, pour le coup.*

*Je garde l'idée, même si, vous l'avez compris, nous sommes très engagés, très attentifs sur ces sujets. Nous continuerons d'ailleurs dans cette voie, puisque nous avons, dans notre contrat de mandat, un certain nombre de mesures qui vont se déployer dans ce sens, notamment avec la mobilisation des plus jeunes au service des plus âgés.*

*Je vous propose de passer au vote de la délibération.*

*Nous pratiquerons une évaluation de ce travail, puisque c'est la première fois que nous travaillons avec Colombus sur ce sujet, au bout d'une année, avant de renouveler cet engagement.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## ***TRANSITION ECOLOGIQUE***

<b>N°5</b>	<b>Adhésion à la compétence optionnelle développement des énergies renouvelables du SIPPAREC</b>
------------	--

Rapporteur : Amirouche LAÏDI

Suresnes a engagé une démarche active pour construire une ville durable et écoresponsable. Le développement des énergies renouvelables (EnR) en mobilisant le patrimoine communal (et notamment les toitures solaires), répond à cet objectif. L'adhésion à la compétence énergies renouvelables du SIPPAREC permettra à la Ville de disposer d'un appui technique lors d'un montage de projet EnR. Par ailleurs, l'adhésion à la compétence est gratuite et non exclusive, il sera donc possible de faire appel à d'autres partenaires.

L'accompagnement du SIPPAREC peut se faire sous plusieurs modalités :

- Réalisation d'une opération dans le cadre d'une rénovation de toiture ;
- Gestion d'une installation solaire déjà en place ;
- Accompagnement de la Ville dans le cadre d'une opération neuve ou de rénovation.

L'adhésion à la compétence EnR est gratuite. En cas de financement des travaux par le SIPPAREC, le syndicat récupère l'ensemble des subventions allouées et des recettes de revente de l'électricité.

Pour chaque opération, il convient de conclure :

- Une convention de mise à disposition de la toiture ;
- Une convention constitutive du groupement de commandes pour permettre la passation de marchés concernant des travaux non photovoltaïques (désamiantage, isolation...) ;
- Une convention financière.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adhérer à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC,
- autoriser le Maire à signer tout acte afférent.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Merci, Monsieur Laïdi.

*Avez-vous des questions ? »*

**M. GENTIL** : « Sur le sujet d'une ville durable et écoresponsable auquel nous adhérons tous, particulièrement en ce qui concerne le plan des énergies renouvelables proposé ici, nous notons que le Sipparec, je n'ai absolument rien contre celui-ci, ce sont d'abord des experts administratifs. Nous parlons beaucoup aujourd'hui de démocratie participative, du fait que nos Suresnoises et Suresnois deviennent des acteurs de la ville. Nous avons l'occasion de les rendre encore un peu plus actrices et acteurs et donc de faire adhérer tous les citoyens.

*Pour ce faire, je veux juste rappeler que la Mairie avait manifesté, avant la Covid-19, son engagement auprès de l'écoquartier Liberté Mont-Valérien et son émanation, les fermes solaires du Mont-Valérien, pour équiper les toitures de notre ville.*

*J'ai interrogé son représentant pour savoir où en étaient ces propos initiés il y a quasiment trois ans.*

*Il m'a dit avoir rencontré, Monsieur le Maire, il y a quelques mois, que celui-ci est convaincu de l'intérêt de ses projets, mais que tout s'enlise dans d'interminables discussions avec les services municipaux.*

*J'ai constaté à travers ces échanges qu'ils commençaient tous à être découragés par ces lenteurs administratives, alors que des aides de la région ont été accordées. Elles le sont, mais elles ne seront plus accessibles d'ici à quelques mois, si elles ne sont pas utilisées, ce qui peut se comprendre.*

*Étant donné que nous avons la chance d'avoir des citoyens prêts à s'engager à nos côtés dans cette nécessaire transition énergétique et de plus en plus dans une structure apolitique, de type associatif, ce qui est le cas de cette association, avec des Suresnois, des citoyens domiciliés à Suresnes, je pense qu'il serait dommage de ne pas utiliser, dans le sens positif, cette opportunité.*

*Certes, nous sommes déjà adhérents au Sipperec, mais cette option n'exclut pas de travailler avec d'autres associations. C'est un message. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler.*

*Merci pour votre écoute. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Monsieur Gentil.*

*Je confirme que cette adhésion va dans le sens du développement des énergies renouvelables de tout type, mais en particulier de projets photovoltaïques. Nous en avons d'ailleurs un qui devrait prochainement prendre sa place sur le bâtiment de la police municipale.*

*S'agissant du projet que vous évoquez, je rappelle, premièrement, que nous sortons d'un an et demi de mobilisation des services auprès des Suresnois qui étaient en grande difficulté, notamment dans le cadre des activités économiques, deuxièmement, que le dossier n'est techniquement pas aussi simple que cela.*

*Vous mettez en cause la lenteur administrative. Nous n'avons pas pour habitude de procrastiner ni de se lancer dans des projets sans les avoir complètement décortiqués. Il s'agit du patrimoine communal, nous sommes responsables dans notre équipe.*

*En l'occurrence, nous sommes confrontés à un certain nombre de contraintes techniques : quand il s'agit d'installer des panneaux solaires de grosse production, cela n'a de sens que sur les surfaces importantes, il faut que ce soit intégré architecturalement pour ne pas couvrir la ville de panneaux qui ne sont pas toujours d'une élégance architecturale avérée. Par ailleurs, il faut que cela tienne, que les structures porteuses soient capables de porter des panneaux photovoltaïques. Enfin, il y a des questions d'étanchéité, car on ne peut installer ces panneaux que lorsque l'on a refait l'étanchéité et que l'on est tranquille pour quinze ans. Démontez l'installation au bout de cinq ans en cas de fuites dans le toit ne serait ni intéressant pour le porteur de projets qui préfinance l'investissement, ni pour la ville puisqu'entre-temps, il ne serait pas possible de réparer le toit.*

*Nous avons identifié un certain nombre d'endroits avec cette association qui effectue par ailleurs un très bon travail.*

*Il existe un montage juridique, un peu compliqué du reste pour savoir qui est responsable de quoi, par qui est portée la structure, le financement, qui paie quoi, qui récupère une partie de la recette. Étant comptables du patrimoine suresnois, en cas de recettes, on peut estimer que les Suresnois en auront un retour. Pas mal de travaux sont donc en cours. C'est assez long, j'en conviens, mais ce n'est pas par mauvaise volonté, mais plutôt par possibilité de travailler le dossier très sérieusement après la crise de la Covid-19.*

*Je ne doute pas que le représentant pourra venir m'en parler. »*

**M. LAIDI :** « *Le Sipperec n'est pas seulement un partenaire administratif, c'est un expert et cela peut également être un maître d'ouvrage. »*

*M. le MAIRE : « Merci beaucoup pour ces précisions.  
Je vous propose de passer au vote de cette délibération.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITÉ**

*Je vous remercie. »*



***COMMERCE & DYNAMISME  
ECONOMIQUE LOCAL***

<b>N°6</b>	<b>Renonciation par la Ville au recouvrement de dépôt de garantie du par le cessionnaire des baux commerciaux des locaux, sis 11 et 13, place du Général Leclerc.</b>
------------	---

Rapporteur : Sandrine du MESNIL

En 2017, afin de préserver la diversité d'offre commerciale en centre-ville, la Ville préemptait le droit au bail d'un local commercial, sis 11 place Général Leclerc et d'un second local commercial sis 13 place Général Leclerc. La procédure a été lancée en 2018 : après des projets infructueux et des retards provoqués par la crise de la covid-19, le projet arrive enfin à son terme avec la société MICHAUD TRAITEUR, qui a accepté la rétrocession des baux lesdits locaux, dans les conditions souhaitées par la Ville.

Dans la mesure où il était initialement prévu dans les actes de cession que le cessionnaire reverse à la Ville le montant des dépôts de garantie qu'elle-même avait versés au bailleur, le cessionnaire a sollicité, dans le cadre des négociations, l'abandon, par la Ville, du versement du dépôt de garantie par le cessionnaire ; les locaux ayant été fortement dégradés par plusieurs dégâts des eaux qui nécessitent de la part du cessionnaire d'importants travaux.

Il est donc proposé que la Ville renonce au recouvrement de cette créance vis-à-vis du cessionnaire.

L'instruction codificatrice N°11-022-M0 du 16 décembre 2011 NOR : BCR Z 11 00057 J relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, dispose que le débiteur d'une créance régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité locale une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- renoncer au recouvrement du montant des dépôts de garantie précédemment désignées inscrites au budget principal de la ville de Suresnes pour un montant de 13 257 €.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Madame du Mesnil.*

*Vous l'avez compris, nous essayons de faciliter la réimplantation en centre-ville d'un commerce sur un espace que vous connaissez tous pour lequel nous avons malheureusement beaucoup peiné à trouver un repreneur.*

*Nous essayons, comme le fait un certain nombre de communes de France, de faciliter par tout moyen l'installation de commerces, si possible de qualité pour le meilleur bénéfice de nos Suresnois.*

*Cette délibération appelle-t-elle de votre part des observations ? »*

**M. IACOVELLI** : « *Monsieur le Maire, j'ai envie de vous dire : nous ne sommes plus à 13 000 € près concernant cette histoire.* »

**M. le MAIRE** : « *Hélas !* »

**M. IACOVELLI** : « *Je rappelle les montants : préemption en 2018 de deux locaux attenants, 280 000 €, paiement des loyers depuis, puisque cela fait plus de trois ans que nous avons ce local, plus de 235 000 €.*

*En gros, cette belle affaire a coûté à la ville la coquette somme d'à peu près 1/2 M€ pour trois ans de local fermé. On aurait peut-être pu penser autrement pendant ces trois ans. Je ne parle même pas des taxes et impôts afférents à tout local commercial, car ce n'est pas parce qu'un local est fermé que l'on ne doit pas payer les taxes.*

*Trois ans, alors que la loi ne nous permet qu'un délai de deux ans à partir de la préemption d'un local commercial pour rétrocéder le fonds de commerce ou simplement le perdre.*

*C'est ce qui arrive en partie.*

*Afin de maintenir une activité dans ce local, la commune peut mettre ce commerce en location-gérance, ce que nous proposons depuis 2018, et vous le savez, puisque vous étiez adjoint aux finances à ce moment-là.*

*Dans ce cas, le délai de rétrocession peut être porté à trois ans et non plus à deux. Ainsi, cela nous permet de trouver un commerçant sur un bail dit précaire en permettant à ce dernier, plutôt que d'acheter tout de suite le fonds de commerce, de rembourser, par le biais du paiement d'une redevance un peu plus chère que le loyer, une partie du montant du bail initial en le laissant se constituer sa clientèle, sa trésorerie.*

*Si la ville ne se sentait pas capable de gérer cette transaction qui n'est pas habituelle pour une ville même si la loi date de 2007... C'était votre collègue M. Ollier qui était à l'initiative de cette loi. Les décrets d'application de la loi ACTPE, qui avaient modifié la loi sur la préemption commerciale 2007 de M. Ollier, apportaient justement une mesure phare : la possibilité de déléguer ce droit à des acteurs qui ont une meilleure capacité de mobiliser leurs moyens. Je pense notamment aux SEM, aux concessionnaires d'aménagement, à une intercommunalité ou à la Métropole du Grand Paris.*

*Nous avons également la possibilité de réaliser, comme de nombreuses villes le font, je prends l'exemple de Rueil, mais il y a aussi Saint-Cloud, Asnières et bien d'autres, une boutique éphémère permettant de créer une activité commerciale en centre-ville, de créer des recettes pour la ville compensant de fait les loyers très chers de ce local, mais aussi d'entretenir ce dernier laissé à l'abandon pendant trois ans. Cela nous aurait peut-être permis de ne pas nous assoir sur 13 000 € à cause d'une fuite d'eau.*

*Malgré les discours depuis 2018 tenus par la précédente majorité, dont une bonne partie de ce Conseil faisait partie, vantant d'ailleurs cette excellente proposition que nous faisons à chaque Conseil municipal, aucune de ces solutions n'a été mise en place en trois ans.*

*Le résultat aujourd'hui est que la ville a perdu de l'argent, beaucoup d'argent, plus d'1/2 M€, que le centre-ville a perdu de son attractivité. Alors que c'est un local central, visible, jusqu'à maintenant, c'est une verrue pour cette belle place.*

*La ville reste encore à ce jour propriétaire du fonds de commerce de ce local puisque nous n'avons pas encore rétrocédé définitivement ce dernier. On nous parle du traiteur Michaut. Il s'agit, je crois, de la même entreprise dont nous avons parlé au dernier Conseil municipal, mais nous avons d'autres informations, peut-être erronées, qui nous disent que le fameux poissonnier que nous attendions avec impatience serait toujours en centre-ville, mais pas sur le même commerce, plutôt sur le restaurant japonais en face. J'ai bien peur que nous soyons encore sur un dossier infructueux, ce que je ne souhaite sincèrement pas.*

*Nous regrettons vraiment ce laisser-faire depuis 2018, je ne vous le cache pas.*

*Nous ne voterons pas contre pour autant cette délibération parce qu'il est temps d'en sortir, sincèrement.*

*C'est un peu comme pour les prêts toxiques en 2008, nous voulions en sortir absolument, même si l'on disait : Monsieur Iacovelli, ce ne sont pas des prêts toxiques. Nous avons tout de même attaqué la banque qui nous avait octroyé ce prêt ! Nous sommes dans le même principe. Nous nous abstenons.*

*Tout à l'heure, il s'agissait d'une abstention d'encouragement. Là, il s'agit d'une abstention de colère froide, car nous vous avons habitué à être une opposition constructive, de propositions et non pas à être une opposition dogmatique.*



*Nous aimerions bien de temps en temps que, vous suiviez nos propositions, d'autant plus que vous dites que nous en avons de bonnes, que vous n'attendiez pas trois ans pour les mettre en place. »*

**M. le MAIRE :** *« Merci de vos bons conseils qui sont d'or, puisque vous avez vous-même été un commerçant. Si je ne m'abuse, depuis la fermeture de votre entreprise à la Cité Jardins, nous n'avons pas vu reflourir de commerces. À l'époque, vous auriez dû passer la main à un autre commerçant. Je ne sais pas si c'est viable. »*

**M. IACOVELLI :** *« On ne passe pas la main lorsque l'on fait faillite. Je vous rappelle que je n'étais pas gestionnaire du local. Merci de ne pas m'accuser à titre personnel. Je ne pense pas vous avoir interpellé à titre personnel. »*

**M. le MAIRE :** *« Cela n'a rien d'une accusation.*

*Si vous aviez des propositions à nous faire, il fallait les faire en temps voulu.*

*Si la ville s'est retrouvée à préempter ce local, il n'a échappé à personne, je n'en tiens pas grief à ceux qui tiennent ce type de commerce, que, petit à petit, dans les centres-villes se sont implantés des banques et un certain nombre d'autres commerces qui ont réduit assez fortement la diversité de l'offre commerciale. D'ailleurs, les mêmes banques qui ont progressivement colonisé les centres-villes sont en train de disparaître en grand nombre, car, après avoir été trop nombreuses, elles ne le sont plus du tout et nous perdons nos distributeurs de billets.*

*Nous avons préempté ce local pour permettre l'implantation d'un commerce de bouche, alimentaire. Il y avait d'ailleurs un projet au moment où nous avons préempté. Nous n'avons pas préempté "au vent". Il se trouve que, pour des raisons que vous connaissez pour avoir évolué dans ce milieu, l'affaire n'a pas pu se faire et que ce local nous est resté sur les bras.*

*Ce n'est pas faute d'avoir essayé de trouver des repreneurs, puisqu'à plusieurs reprises, nous avons republié régulièrement un appel à candidatures, y compris en prenant en compte, ce qui n'est pas toujours le cas des propriétaires, la réalité du marché immobilier pour le commerce.*

*Autant le prix du mètre carré s'envole pour l'habitation, autant le prix du mètre carré en pied d'immeuble pour du commerce ne décolle pas, il aurait même plutôt tendance à baisser pour attirer davantage de commerces.*

*Nous avons d'ailleurs progressivement baissé nos exigences et, pour autant, à ma connaissance, vous ne nous avez pas apporté des propositions. »*

**M. IACOVELLI :** *« Je viens de vous dire le contraire, depuis trois ans. Vous étiez effectivement très absent durant les trois dernières années précédant votre mandat de Maire, mais je peux vous assurer qu'il y avait des propositions. »*

**M. le MAIRE :** *« Quant à l'idée de boutiques éphémères, merci d'avoir proposé ce type de boutiques, mais nous n'en avons pas vu se présenter beaucoup. Par ailleurs, comme leur nom l'indique, elles sont éphémères et souvent très éphémères car elles tiennent une ou deux semaines. Certes, les loyers sont extrêmement bas mais nous devons faire des travaux considérables pour les accueillir, puisque le local n'était plus en état de salubrité nécessaire.*

*Nous n'allions donc pas non plus installer les personnes dans une espèce de misère, de précarité, etc. en accueillant des boutiques éphémères. »*

**M. IACOVELLI :** *« C'est le principe même de la boutique éphémère. »*

**M. le MAIRE :** *« Je veux bien recevoir toutes les leçons de la terre, y compris de M. Iacovelli, mais la réalité est que nous nous sommes beaucoup battus pour trouver un commerce, nous l'avons, cela capotera peut-être, je ne l'espère pas, en tout cas, les commerçants qui pratiquent ce métier savent que c'est difficile, savent qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir des banques les financements nécessaires pour s'installer.*

*Nous aurons fait tout ce que nous avons pu faire pour accueillir ce commerce. J'espère que cela va fonctionner, d'autant que ce sont des Suresnois qui tiennent une belle affaire de traiteur qui fonctionne. J'espère que nous allons réussir. C'est la raison pour laquelle nous demandons ce dernier effort. Si*

*l'affaire devait se solder par un échec, nous mettrions fin définitivement à cette opération. J'espère dans ce cas que vous nous aiderez à trouver rapidement un repreneur, Monsieur Iacovelli.*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

**(8 abstentions dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).**

*Je vous remercie, la délibération est adoptée. »*

<b>N°7</b>	<b>Demande d'avis sur le nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail fixés par le Maire au titre de l'année 2022.</b>
------------	---

Rapporteur : Sandrine du MESNIL

Les modalités d'octroi des dérogations au repos dominical des commerces de détail sont régies par le code du Travail, lequel dispose (notamment) que le repos dominical peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal (dans une limite de douze par an). La dérogation est également soumise à l'avis conforme du Conseil Métropolitain de Paris, lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq.

Après avoir consulté les établissements de commerce de détail pour solliciter leur besoin concernant les dates souhaitées pour les ouvertures dominicales, 12 dates sont envisagées pour l'année 2022 en fonction de l'évaluation des besoins selon le calendrier des événements commerciaux, soit les :

- 16 et 23 janvier 2022 : début des soldes d'hiver,
- 13 février 2022 : Saint Valentin,
- 29 mai et 19 juin 2022 : fête des mères et fête des pères,
- 26 juin 2022 et 3 juillet 2022 : début des soldes d'été,
- 4, 11 septembre 2022 : rentrée scolaire,
- 4, 11, 18 décembre 2022 : fêtes de fin d'année.

Un courrier a été adressé, le 3 août 2021, aux organisations d'employeurs et de salariés pour les informer des dates envisagées, conformément à l'article R. 3132-21 du Code du Travail.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable aux dates dérogatoires au repos dominical au titre de l'année 2022 mentionnées ci-dessus, pour les commerces de détail de toutes les branches d'activités concernées.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Madame du Mesnil.*

*C'est une délibération périodique que vous connaissez déjà.*

*En l'absence d'observation, je vous propose de passer au vote.*

## La délibération est mise aux voix

### Adopté à l'UNANIMITE

*Je vous remercie. »*

<b>N°8</b>	<b>Demande de subvention auprès de la Banque des territoires pour le poste de responsable d'unité commerce et artisanat.</b>
------------	--

Rapporteur : Sandrine du MESNIL

La Ville de Suresnes a souhaité renforcer le soutien au commerce de proximité par le recrutement d'un poste de responsable d'unité commerce et artisanat chargé notamment de la pérennisation et de la dynamisation du commerce et de l'artisanat suresnois.

Dans le cadre du plan de relance, la Banque des territoires cofinance les postes de manager commerce.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à solliciter auprès de la Banque des territoires une subvention la plus élevée possible pour le poste de responsable d'unité commerce et artisanat ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « *Merci.*

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**M. GENTIL** : « *Lorsque l'on va sur le site Internet de la banque des territoires, il est précisé la chose suivante : "cette aide prend la forme d'une subvention forfaitaire sur deux ans pour la création d'un nouveau poste de manager de centre-ville". La question est la suivante : n'y a-t-il pas déjà un manager de centre-ville ? Y a-t-il un recrutement en cours ? Un candidat a-t-il déjà été sélectionné ? »*

**Mme du MESNIL** : « *Nous avons rapidement recruté un responsable de l'unité de commerce, en charge du commerce et de l'artisanat. Il s'agit, là, d'une demande de subvention.* »

**M. le MAIRE** : « *Il y a eu une création de poste. Nous demandons maintenant la subvention correspondante. La création est intervenue dans le délai autorisé pour demander ladite subvention.* »

**M. IACOVELLI** : « *Excusez-moi de ma naïveté, ce qui vous permettra de répondre sur le même ton. Je crois que M. Testud nous avait déjà présenté le manager de centre-ville. Il s'agissait bien déjà d'une création de poste.* »

**Mme du MESNIL** : « *Il s'agissait d'un autre poste.* »

**M. IACOVELLI** : « *Il s'agit donc d'un nouveau manager ! Nous avons donc un deuxième manager de centre-ville ! Le poste a déjà été créé, une dame l'occupait. Je l'avais rencontrée lors d'une conférence sur le commerce à Pau, il y a deux ans. Cela veut donc bien dire qu'elle a été recrutée il y a deux ans.* »

**M. le MAIRE** : « *Il ne s'agit pas du même poste. Les dénominations ont un peu évolué. Nous avons recruté il y a moins d'un an un agent supplémentaire dans ce service qui en avait bien besoin. C'est*

*pour ce poste que nous demandons la subvention. Si vous souhaitez voter contre, je vous en laisse juge. »*

**M. IACOVELLI** : « *Ne présagez pas de mon vote. Restez sur les interventions. »*

**M. le MAIRE** : « *Parfait, me voilà rassuré. »*

**M. CORVIS** : « *Vous faites état d'un cofinancement. Nous aurions aimé connaître la part de la ville, après la subvention et surtout savoir que deviendra ce poste au bout de deux ans. Cela sera-t-il une charge à 100 % pour la ville ? »*

**M. le MAIRE** : « *C'est un peu un effet d'opportunité. Nous avons décidé de recruter ce poste supplémentaire, car nous en avons besoin. Il se trouve que la banque des territoires en subventionne de manière forfaitaire pendant 2 ans à hauteur de 10 000 € le coût salarial, nous demandons la subvention.*

*Je vous confirme qu'une fois le dispositif éteint, nous conserverons selon toute vraisemblance, cette responsabilité dont nous avons besoin.*

*Nous essayons de bénéficier du plan de relance lorsqu'il nous est favorable, ce qui n'a pas toujours été le cas, car certains coûts ne nous ont pas été remboursés. Je pense notamment aux coûts afférents au centre de vaccination.*

*En l'absence d'autres observations, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°9</b>	<b>Relations avec le tissu économique et diversification des sources de financement : le mécénat et le parrainage à Suresnes</b>
------------	--

Rapporteur : Vianney RASKIN

Suresnes est engagée, depuis plusieurs années, sur le terrain de l'innovation et de l'expérimentation territoriales, notamment pour diversifier ses ressources financières dans un contexte budgétaire contraint, conséquence directe des baisses de dotations de l'Etat. Cela s'est traduit par le recours au parrainage (ou sponsoring) pour le festival des vendanges ou la chasse aux œufs et par le mécénat, avec Servier, afin de bénéficier de personnel pour l'accueil du centre de vaccination contre la covid-19, ou avec Suez, pour le transport d'œuvres.

Aujourd'hui, force est de constater que ces expériences de mécénat et de parrainage, dans le cadre des activités de différents services, ont été bénéfiques pour la Ville.

On distingue :

- Le mécénat, sous trois formes :
  - Le mécénat financier : le mécène offre une somme à la Ville pour un projet particulier (restauration d'une œuvre, rénovation d'un bâtiment...),
  - Le mécénat de compétences : le mécène offre une aide humaine ponctuelle ou régulière (mise à disposition de collaborateurs pour des missions d'intérêt général...),

- Le mécénat en nature : le mécène offre des biens (denrées alimentaires, fournitures scolaires, transports...).

Le mécénat est un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Le don est déductible des impôts pour l'entreprise,

- Le parrainage : il se distingue du mécénat dans la mesure où l'entreprise bénéficie d'une contrepartie et est assimilable à une dépense de publicité. Il ne donne pas lieu à une déduction des impôts, mais peut être déduit à hauteur de 100% du résultat fiscal de l'exercice (comme toute dépense de publicité).

La Ville a donc l'ambition de formaliser dans le cadre de cette délibération les relations avec ses futurs mécènes et parrains (entreprises ou particuliers) pour permettre aux services de bénéficier d'un outil souple et efficace vis-à-vis de leurs futurs partenaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les démarches de recherche de parrainage ou de mécénat auprès de tout organisateur, financeur ou particulier,
- autoriser le Maire à signer les conventions et tout document afférent à venir avec les partenaires.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Monsieur Raskin.*

*Il s'agit de créer le cadre permettant de recevoir ces soutiens, mais aussi d'aller les chercher. Cela s'inscrit notamment dans toute la démarche que nous avons entreprise, avec l'appui de M. Raskin et du service compétent notamment M. Puissant dont nous louons l'efficacité, celle d'aller voir les entreprises, de les associer davantage à toutes nos activités, de les aider également à se développer, à s'installer, mais également à les intéresser à un engagement citoyen. Nous avons d'ailleurs de bonnes réponses à travers les deux clubs d'entreprises qui existent. C'est aussi l'occasion de leur offrir un cadre pour ce faire et d'accompagner nos grands éléments suresnois, qu'ils soient culturels, sportifs, sociaux ou d'une autre nature.*

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**M. GENTIL** : « *Ce mécénat et parrainage nécessitent-ils une approbation du Conseil municipal ? »*

**M. RASKIN** : « *L'objet de cette délibération est de permettre de donner plus de souplesse aux services, afin qu'ils puissent avoir une convention type et être autonomes. »*

**M. GENTIL** : « *Le Conseil municipal n'aura donc plus à se prononcer sur le choix d'une entreprise ? »*

**M. le MAIRE** : « *Il en sera en revanche informé, puisque toutes les décisions prises par délégations vous sont communiquées. Vous pourrez faire part de vos observations sur ces parrainages qui sont, nous pouvons le dire à ce stade, pas assez nombreux. »*

**M. GENTIL** : « *J'en conviens. »*

**M. le MAIRE** : « *Avez-vous d'autres observations à formuler sur cette délibération ?...*

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix  
Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**SURESNES**

***PETITE ENFANCE***

<b>N°10</b>	<b>Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche « Les Goélands »</b>
-------------	--

Rapporteur : Elodie REBER

La Ville de Suresnes mène une politique ambitieuse en matière de petite enfance, tant au niveau de l'accueil collectif avec 15 établissements municipaux, dont un en délégation de service public, que de l'accueil individuel avec 3 Relais Assistantes Maternelles Assistantes Parentales sur le territoire pour accompagner parents et professionnels.

Un plan de redéploiement Petite enfance établi pour la période de la nouvelle mandature, 2020-2026, actualise les schémas directeurs successifs de la Petite Enfance et vise :

- un suivi de l'évolution des besoins en relation avec l'évolution des naissances et des emménagements des familles ;
- une augmentation du nombre de places d'accueil proposées aux familles suresnoises par un rééquilibrage de l'offre en régie, en délégation de service public et l'achat de places aux gestionnaires privés ;
- l'intégration de nouveaux établissements privés sur le territoire ;
- la diminution à terme du coût pour la ville, notamment la part des ressources humaines.

Ce plan prévoit de passer de 592 places gérées par la Ville actuellement (places agréées régie, DSP et achats) à 692 en 2024, soit une augmentation de 17% (100 places supplémentaires). Il prévoit la mise en délégation de la crèche « Les Goélands » selon le même calendrier parallèlement à la crèche « Blanche Neige ».

Le Comité Technique du 8 septembre 2021 et la commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 septembre 2021 ont donné un avis favorable, respectivement dans chacune des séances.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver le principe de la délégation de service public sur la base d'un rapport présentant les raisons pour lesquelles la délégation de service public est préconisée et les caractéristiques des prestations que devront assurer les futurs délégataires (rapport ci-joint).

Conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des collectivités territoriales, la délégation de service public est un contrat de concession au sens de l'article L. 1121-1 du Code de la commande publique et doit respecter les règles de mise en concurrence régies par le même code.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, le Conseil Municipal choisira le nouveau délégataire qui exploitera la crèche « Les Goélands » à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Le contrat de délégation sera conclu pour une durée de 6 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « Les Goélands »,
- ❑ autoriser le Maire à lancer la procédure de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Merci, Madame Reber.

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**Mme COUSSEAU** : « Merci, Monsieur le Maire.

*Parmi les objectifs cités, quel est celui que vous qualifiez de prioritaire ? Nous savons qu'augmenter la capacité d'accueil est nécessaire pour accompagner les familles suresnoises et augmenter l'attractivité dans notre ville. À date, serait-il possible de savoir si tous nos berceaux sont effectivement alloués à des familles ?*

*Comment s'assure-t-on que chaque parent a des chances équivalentes de pouvoir bénéficier d'une place en crèche, quel que soit le moment de l'année où naît son enfant ? J'ai déjà posé la question, j'en suis désolée.*

*Sur le principe de DSP, quel est le bilan des crèches gérées par délégation ? Quel est le niveau de service rendu ? Constate-t-on que ce service est meilleur que celui des crèches gérées en propre ? Quels sont les outils concrets de contrôle sur ces crèches ?*

*Merci beaucoup. »*

**M. le MAIRE** : « Merci beaucoup.

*Nous avons pris note de vos questions. »*

**Mme EL BAKKALI** : « Nous avons une question concernant la DSP. Nous avons deux crèches en DSP. Est-il envisagé d'avoir d'autres crèches en DSP dans les années à venir ? Pour quelle raison est-il plus intéressant d'avoir une DSP ?

*Il est question d'un rapport que nous n'avons pas trouvé ci-joint.*

*Des aides municipales pour les autres modes de garde seront-elles mises en place pour aider les familles ? Que va-t-il être fait au niveau de la ville en ce qui concerne les assistantes maternelles ? »*

**M. le MAIRE** : « Merci. »

**M. CORVIS** : « Mes questions ont été posées par le groupe Suresnes pour seule ambition. Nous n'avons pas reçu le rapport.

*Une remarque par rapport aux propos de Mme Reber, je les trouve bien plus explicites que la délibération. »*

**M. IACOVELLI** : « Bienvenue dans l'opposition. »

**M. CORVIS** : « Il y a une DSP pour les Goélands. La délibération ne fait pas état du fait que nous souhaitons la renouveler. Merci de l'avoir précisé. Nous souhaiterions également avoir le bilan de la phase de test de cette première DSP, afin de pouvoir statuer sur le renouvellement ou non de la DSP. »

**M. le MAIRE** : « Nous faisons chaque année un bilan sur l'ensemble des DSP.

*De mémoire, il a été présenté avant l'été avec l'ensemble des DSP, dont celle des Goélands, puisque nous sommes au terme de la première période de cette DSP.*

*Une réponse générale sur pourquoi nous faisons cela, Élodie répondra aux questions très précises que les unes et les autres ont posées. Nous ne le faisons pas par doctrine, mais par pragmatisme.*

*Nous nous posons la même question à chaque fois qu'il y a des travaux. De mémoire, cela a été le cas pour la crèche des Goélands puisque les travaux entrepris ont amené à sa fermeture. Au moment de sa réouverture, on a réalloué l'ensemble des agents et l'on s'est posé la question de savoir si on recrutait des agents municipaux ou si l'on tentait l'expérience de la DSP.*

*À l'époque, nous avons décidé de tenter l'expérience de la DSP pour notamment des raisons de diversification de l'offre qui est importante à Suresnes. Elle n'est jamais suffisante, car nous avons*



beaucoup de demandes. Toutefois, avec l'ensemble des modes de garde de la ville, nous arrivons à couvrir 75 % de la demande, ce qui est très élevé par rapport à ce qui se pratique ailleurs, même si ce n'est jamais assez. Nous avons tenté l'expérience, les premiers mois furent difficiles.

Il a fallu, j'en remercie d'ailleurs Mme Hamza, qui était à l'époque adjointe en charge de la petite enfance, et l'ensemble des services qui ont mis beaucoup d'énergie pour cadrer l'exercice mais également le prestataire. Au bout de quelques mois, nous avons obtenu le niveau attendu de prestations pour les familles qui, à juste raison, sont assez réactives et exigeantes en la matière. Il y a eu cependant un effet que l'on ne peut pas oublier : celui du coût de prestation du berceau au berceau, dans le cadre de cette DSP, est très inférieur au coût complet que nous supportons lorsqu'elles sont en régie. Cela ne veut pas dire que l'on veut mettre fin aux régies, loin de là, mais le calcul économique n'est pas totalement neutre.

Par ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons dans la délibération suivante d'étendre cette expérimentation à deux crèches, cela nous permet aussi à cette occasion, de conserver ces personnels qui travaillent bien et dont nous avons besoin. Les personnels de la crèche placée en DSP pourraient être repris par le délégataire. Vous connaissez les difficultés très fortes que nous avons à recruter. Cela nous permettrait de compléter les effectifs sur les autres crèches. C'est la démarche que nous entamons. Il n'y a pas de doctrine idéologue sur le sujet.

Nous allons tenter cette deuxième expérience avec une autre crèche. Nous n'avons pas de plan de déploiement sur le mandat de tout passer au privé. Nous avons une très bonne qualité de service de nos crèches en régie. Nous en sommes très satisfaits et, petit à petit, nous améliorons le service, y compris dans les bâtiments, puisqu'on vient de livrer la crèche Darracq, Pinocchio désormais, et un certain nombre d'équipements qui vont avec. C'est une démarche pragmatique pour augmenter progressivement l'offre de crèche.

Élodie va préciser sur un certain nombre de sujets. »

**Mme REBER :** « Ma première réponse concernera les objectifs prioritaires. Il s'agit de maximiser la réponse que nous arrivons à offrir aux Suresnois. Là-dessus, il n'y a aucun doute. Toutes les possibilités, tous les outils qui nous sont offerts pour y arriver sont les bienvenus. Celui-là en est effectivement un, à travers la ressource en personnel, de manière à pouvoir garder les personnels qui sont aujourd'hui agents de la ville, voire un certain nombre de contractuels de longue durée qui font le souhait de rester avec nous, pour pouvoir répondre à votre deuxième question certains berceaux sont autorisés, mais non alloués à des familles, le berceau est fermé parce que nous manquons de personnel. Comme beaucoup de villes autour, nous n'arrivons pas à recruter sur ce type de diplôme. C'est un métier terriblement en tension.

C'est une manière pour nous d'optimiser, de maximiser plus exactement le nombre de berceaux restant en régie que nous pourrions offrir aux Suresnois, sans diminuer le nombre global.

Concernant le fait de vouloir faire en sorte que toutes les familles aient leur chance d'avoir une place en crèche quand on a des places, il existe un système de commissions réparties sur toute l'année par classe d'âge, afin que les enfants qui naissent à différents moments de l'année puissent passer en commission. Certaines villes font un choix différent, celui d'avoir une commission par an pendant laquelle il traite tous les enfants nés, à naître, sachant que, dans ce cas, les enfants qui naissent en fin d'année ont beaucoup moins de "chance".

Ce système de commissions multiples nous permet de traiter des cas difficiles, compliqués qui interviennent en cours d'année. Des familles peuvent se retrouver dans une grave difficulté en cours d'année, parce que la nounou est partie, parce que la famille vient d'emménager à Suresnes, etc.

Ce système des commissions multiples s'appuie sur un système de critères dont nous avons déjà parlé ici. Cela fera l'objet, dans le cadre de nos travaux 2022, d'une révision, d'un travail pour valider chacun de ces critères ou les modifier. Cela ne veut pas dire que l'on balaye les critères antérieurs, mais cela signifie que l'on se repose la question sur chaque critère : le garder, le modifier ou en ajouter d'autres.

Concernant les aides municipales, aujourd'hui, chaque place en crèche, en régie coûte à la ville entre 8 500 € et 9 500 €, tout dépend de ce que l'on compte dans ce chiffre (coûts indirects ou pas).

*Nous sommes sur cet ordre de grandeur.*

*C'est le coût que la ville supporte pour chaque famille, pour chaque enfant. Voilà pour les crèches collectives.*

*En ce qui concerne les assistantes maternelles, il n'y a plus d'aide de la ville, elle a décidé de la supprimer suite à l'aide du département mise en place il y a quelques années. Cependant, il existe une réflexion en cours au sein du service petite enfance pour faire une sorte de benchmarking sur ce qui existe dans les villes environnantes et sur quoi nous pourrions nous orienter. J'espère avoir répondu à vos questions. »*

**M. le MAIRE :** « Merci. »

**Mme COUSSEAU :** « C'est un sujet qui me touche, car je suis sollicitée par des mamans, notamment, j'avais déjà sollicité Mme Reber sur ce sujet parce que je déplore, même si je suis certaine que tout est déployé pour répondre aux besoins des familles, ce qui est arrivé à une Suresnoise née à Suresnes qui a mis au monde son troisième enfant l'an dernier et qui, pour la troisième fois, se voit refuser une place en crèche. Résultat, elle a perdu son travail.

*Malgré les bonnes volontés, on est Suresnois, on travaille à Suresnes ou à côté, on fait trois enfants et, à l'occasion de ces trois grossesses, pas une des demandes en crèche n'a pu aboutir. Cela interpelle.*

*Il y a beaucoup de frustrations, même si tout le monde connaît la situation de Suresnes et de beaucoup de communes. Il y a un sentiment d'injustice que je peux comprendre et partager, bien que nous soyons tous conscients de la difficulté que nous pouvons avoir à recruter des personnels et avoir une place en crèche. La situation est assez dramatique. »*

**M. le MAIRE :** « Comme nous l'avons indiqué, tous les efforts, et merci de le reconnaître, sont faits pour essayer de répondre à la totalité des demandes. Nous y répondons à hauteur de 75 %.

*On peut toujours faire plus et on essaie de faire plus, nous avons d'ailleurs des projets pour essayer d'augmenter la capacité, mais il y a aussi une question d'arbitrage entre les dépenses et les ressources. Nous sommes pris dans un réseau de contraintes. Ces missions sont en concurrence avec d'autres et le budget de la ville n'est pas totalement expansif.*

*Pour autant, nous essayons de traiter chaque fois les situations sur lesquelles certains d'entre vous nous alertent. Nous avons bien conscience que chaque fois que nous disons non, nous créons un problème. C'est la raison pour laquelle nous essayons de nous mobiliser en utilisant tous les moyens possibles pour développer cette offre. Nous ne sommes pas à 100 %, c'est très frustrant pour les familles qui n'ont pas de place, mais également pour les élus en charge de cette fonction qui aimeraient bien répondre oui à tout le monde.*

*Nous essayons de développer ces efforts dans ce sens. N'hésitez pas à nous parler de situations dramatiques qui se poseraient, sachant que l'on priorise un cas plutôt qu'un autre.*

*Il en va de même pour le logement, les choix entre des situations également complexes et urgentes sont difficiles à faire.*

*En l'absence d'autres observations sur cette délibération, je vous propose de passer au vote.*

*Nous reviendrons devant le Conseil municipal pour faire approuver le choix du délégataire pressenti.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à la MAJORITE**

**(40 pour dont 1 pouvoir - 3 contre dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).**

*Je vous remercie. La délibération est donc adoptée. »*

<b>N°11</b>	<b>Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche « Blanche Neige »</b>
-------------	---

Rapporteur : Elodie REBER

La Ville de Suresnes mène une politique ambitieuse en matière de petite enfance, tant au niveau de l'accueil collectif avec 15 établissements municipaux, dont un en délégation de service public, que de l'accueil individuel avec 3 Relais Assistantes Maternelles Assistantes Parentales sur le territoire pour accompagner parents et professionnels.

Un plan de redéploiement Petite enfance établi pour la période de la nouvelle mandature, 2020-2026, actualise les schéma directeurs successifs de la Petite Enfance et vise :

- un suivi de l'évolution des besoins en relation avec l'évolution des naissances et des emménagements des familles ;
- une augmentation du nombre de places d'accueil proposées aux familles suresnoises par un rééquilibrage de l'offre en régie, en délégation de service public et l'achat de places aux gestionnaires privés ;
- l'intégration de nouveaux établissements privés sur le territoire ;
- la diminution à terme du coût pour la ville, notamment la part des ressources humaines.

Ce plan prévoit de passer de 592 places gérées par la Ville actuellement (places agréées régie, DSP et achats) à 692 en 2024, soit une augmentation de 17% (100 places supplémentaires). Il prévoit la mise en délégation de la crèche « Blanche Neige » selon le même calendrier.

Le Comité Technique du 8 septembre 2021 et la commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 septembre 2021 ont donné un avis favorable, respectivement dans chacune des séances.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver le principe de la délégation de service public sur la base d'un rapport présentant les raisons pour lesquelles la délégation de service public est préconisée et les caractéristiques des prestations que devront assurer les futurs délégataires (rapport ci-joint).

Conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des collectivités territoriales, la délégation de service public est un contrat de concession au sens de l'article L. 1121-1 du Code de la commande publique et doit respecter les règles de mise en concurrence régies par le même code.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, le Conseil Municipal choisira le nouveau délégataire qui exploitera la crèche « Blanche Neige » à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Le contrat de délégation sera conclu pour une durée de 6 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « Blanche Neige »,
- ❑ autoriser le Maire à lancer la procédure de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Il s'agit du lancement d'une nouvelle procédure de DSP. Nous n'allons pas lire la délibération, elle est exactement identique à la précédente, il suffit de changer Les Goélands par Blanche Neige.

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**M. CORVIS** : « Une explication de vote : nous voterons pareil pour la simple et bonne raison que nous sommes bien entendus pour le principe d'augmentation du nombre de places en crèche, mais contre le principe de la DSP. Nous pensons qu'il aurait été préférable de rester en régie directe avec une utilisation des employés municipaux.

*Je vous laisse lire notre tribune dans le prochain Suresnes Mag, nous en parlons également. »*

**M. le MAIRE** : « Vous avez donc changé d'avis, Monsieur Corvis, car il me semble que vous aviez voté cette DSP lors de la majorité précédente. »

**M. CORVIS** : « Entre-temps, nous avons eu un retour sur la gestion de la crèche des Goélands. C'est la différence. »

**M. le MAIRE** : « Un retour ancien, puisque c'est une DSP qui a 5 ans. Ces retours, vous les avez eus il y a longtemps. C'est votre choix, je le respecte.

*Je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à la MAJORITE**

**(40 pour dont 1 pouvoir - 3 contre dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).**

*Je vous remercie. La délibération est donc adoptée. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## ***RESSOURCES HUMAINES***

## N°12 Actualisation du tableau des emplois.

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

Le tableau des effectifs fixe les effectifs théoriques des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Ce tableau doit être réactualisé en fonction des mouvements de personnel et de l'évolution de la carrière des agents (départs, recrutements, avancements de grades et promotions internes).

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

L'ensemble des emplois du tableau des effectifs est inscrit sur le cadre d'emplois du grade pour lequel ils sont affectés.

Ces emplois ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, si la recherche de candidatures statutaires s'avère infructueuse, les emplois pourront être pourvus par des contractuels.

Pour répondre aux besoins des services, cette délibération prévoit en dehors de certains mouvements de personnel :

- la création de 3 postes à temps complet d'agent d'entretien et d'accueil d'équipements sportifs pour le futur gymnase Arnaud BELTRAME.
- Le réajustement du temps de travail par l'annualisation de 3 postes d'auxiliaires de sécurité à temps non complet (sortie des écoles et surveillance des marchés)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal comme suit :

### **EMPLOI A TEMPS COMPLET**

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions	Total Postes
<b>Filière administrative</b>				
Attachés terr.	A	0	-1	99
Adjoint administratifs terr.	C	0	-1	158
TOTAL Filière administrative		0	-2	
<b>Filière culturelle</b>				
Directeurs d'Etablissement Art	A	0	-1	0
Assistants terr. Conservation	B	1	0	15
TOTAL Filière culturelle		1	-1	
<b>Filière médico-sociale</b>				
Educateurs de jeunes enfants terr.	A	0	-1	41
Techniciens paramédicaux terr.	B	1	0	5

TOTAL Filière médico-sociale		1	-1	
<b>Filière technique</b>				
Adjointes techniques terr.	C	3	0	276
TOTAL Filière technique		3	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>		5	-4	

### **EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions
<b>Filière administrative</b>			
Attachés terr.	A		-1 poste à 18,64%
Rédacteurs terr.	B	+1 poste à 18,64%	
<b>Filière culturelle</b>			
Assistants terr. Ens. Artist.	B	+1 poste à 72,5%	
<b>Filière technique</b>			
Adjointes techniques terr.	C	+1 poste à 56%	-1 poste à 59%
		+1 poste à 62,73%	-1 poste à 59%
		+1 poste à 33,60%	-1 poste à 32,59%

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Merci, Madame de Lavalette, pour ces explications.

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**Mme COUSSEAU** : « Bonsoir Béatrice.

*Je profite de cette intervention pour évoquer notamment le point concernant les éducateurs, directeurs d'établissement.*

*Il m'a été remonté par des parents, aussi bien de l'école Paul Pages que de l'école maternelle Les Cottages, qu'il existe un poste de directeur adjoint vacant. On me fait part de plusieurs mutations et départs de personnels qui font craindre des risques sur la sécurité des enfants. Je sais que la mairie a lancé un plan de recrutement. »*

**Mme de LAVALETTE** : « Absolument. Ce n'est pas simple sur ces métiers en forte concurrence et tension. Il s'agit d'un vaste plan, comme l'année dernière. Nous n'avons pas de baguette magique. Nous faisons le maximum. »

**Mme COUSSEAU** : « Bien sûr. As-tu des résultats à court terme ? »

**Mme de LAVALETTE** : « C'est en cours. »

**Mme COUSSEAU** : « Je sais que ce n'est pas une sinécure. »

**Mme de LAVALETTE** : « Nous sommes totalement mobilisés, c'est en cours avec la Direction Générale. »

**Mme COUSSEAU** : « Nous aimerions savoir de quelle manière nous pouvons traiter le problème de fond qui est celui de l'attractivité et de la rétention des animateurs, notamment diplômés, qui sont plus qu'essentiel au fonctionnement des activités périscolaire notamment. »

**M. le MAIRE** : « Merci, Madame Cousseau.

*Je parle sous le contrôle de Mme de Lavalette, de Mme Richard, de Mme Reber, de tous les élus qui ont en charge un certain nombre de missions particulièrement discutées par l'ensemble de nos collectivités consœurs : il y a une véritable concurrence, dans une région par ailleurs peu attractive pour ces métiers. Les niveaux de rémunération correspondent aux grilles de la fonction publique. On ne peut pas s'en éloigner beaucoup. Que ce soit les assistantes maternelles, les personnels des écoles ou les policiers municipaux, il est très difficile de faire venir des agents en Région parisienne, pour des raisons évidentes de coût du logement.*

*Et encore, Suresnes a la chance d'avoir un très gros parc social, qui n'est pas réservé, je le précise, aux agents municipaux, mais qui peut permettre de régler les difficultés. Si nous ne voulons pas que nos agents habitent à 60 kilomètres de Suresnes, il faut bien essayer de trouver des solutions.*

*Ce n'est pas simple.*

*Nous avons une réflexion continue, que nous allons accroître, sur la manière de pouvoir être plus attractifs encore et de fidéliser les agents.*

*Vous attirez l'attention sur le personnel des animateurs, qui a un régime de travail compliqué, discontinu dans la journée, la semaine mais aussi l'année.*

*C'est une vraie mobilisation et nous savons qu'il en va de la qualité de service.*

*Je le dis sous le regard de Mme Reber, nous ne pouvons pas ouvrir des places de crèche. C'est un crève-cœur, compte tenu de la discussion que nous avons eue juste avant, que de voir des places gelées et qu'on laisse gelées pour des questions de sécurité. Nous n'ouvrirons évidemment pas de place de crèche sans avoir l'encadrement réglementaire nécessaire.*

*C'est un vrai combat. Vous mettez le doigt sur un sujet qui nous mobilise beaucoup.*

*Tous mes collègues maires de la Région parisienne sont confrontés à ce problème, qui existe également dans des zones autres que les zones urbaines. C'est un phénomène général que de pouvoir recruter des personnes qui se mettent au service d'autres personnes.*

*Les hôpitaux rencontrent les mêmes difficultés.*

*Comment rendre ces métiers plus attractifs et permettre d'orienter des personnes vers ces métiers difficiles est un sujet national. Certes, ce sont des métiers difficiles, en même temps, ce sont des métiers de service et de grande satisfaction personnelle, en dépit de la fatigue que cela entraîne.*

*Je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*





*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**SURESNES**

## ***SECURITE ET PREVENTION***

**N°13 Convention pour la formation des policiers municipaux avec les villes d'Epina y-sur-Seine et des Lilas**

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la convention de mutualisation des ressources de formation pour la formation des policiers municipaux entre la Ville de Suresnes et de Rueil-Malmaison a été approuvée.

Les formations étaient fixées pour les 7 et 21 septembre. Suresnes a été informée que Rueil-Malmaison n'enverrait finalement pas de stagiaires pour la première formation et seulement deux pour la deuxième. Ainsi, afin de maintenir la formation, le CNFPT a proposé des stagiaires issus des villes d'Epina y-sur-Seine et des Lilas.

Il convient donc de régulariser cette situation et d'approuver les conventions de mutualisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions pour la formation des policiers municipaux à passer avec les villes d'Epina y-sur-Seine et des Lilas,
- autoriser le Maire à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

**OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le MAIRE : « La mutualisation va dans le bon sens, nous y sommes très favorables. Cela permet de réduire le coût de ces formations qui sont obligatoires et par ailleurs assez coûteuses.*

*Avez-vous des observations à formuler s'agissant cette convention ?...*

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

**N°14 Convention de mutualisation des moniteurs ou monitrices en maniement des armes et des moniteurs ou monitrices aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention : adoption d'une convention-type**

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Afin d'offrir aux habitants une Police municipale de qualité, il est nécessaire de former régulièrement ses agents, notamment dans le domaine du maniement des armes. La Ville passe ainsi régulièrement des conventions, avec d'autres Villes, pour mutualiser les ressources en matière de formation afin de réduire les coûts.

Devant la multiplication de ces partenariats et pour faciliter la gestion administrative, il convient d'adopter une convention-type de mutualisation des formations. La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mutualisation, de l'organisation et de la prise en charge des Formations Préalables à l'Armement, avec les partenaires.

Ces formations se font sous l'autorité du Centre National de la Fonction Publique (CNFPT). Les collectivités disposant de moniteurs certifiés en maniement des armes (ou mutualisant cette ressource avec une autre collectivité) et ayant conventionné avec un stand de tir, peuvent organiser des séances de formation à l'attention de leurs policiers municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ approuver la convention-type « Convention de mutualisation des moniteurs ou monitrices en maniement des armes et des moniteurs ou monitrices aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention » pour la formation des policiers municipaux à passer avec les collectivités partenaires,
- ❑ autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le MAIRE : « Merci, Monsieur Lamarque.*

*Avez-vous des observations à formuler sur cette convention ?...*

*(Aucune.)*

*Je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**SURESNES**

## ***FINANCES***

<b>N°15</b>	<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties - exonération partielle de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.</b>
-------------	---

Rapporteur : Jean PREVOST

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

En application de la possibilité offerte aux communes par la loi de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties ayant fait l'objet de nouvelles construction, reconstructions ou additions, la ville de Suresnes, par une délibération du 26 mars 1992, a limité cette exonération aux seuls bâtiments qui ne sont pas financés par des prêts aidés de l'Etat.

A compter de 2021, à la suite du transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, le régime d'exonération évolue et prévoit que les communes peuvent, par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, limiter le pourcentage d'exonération. Dans ce cadre, il est proposé donc de passer d'une absence totale d'exonération sur la part communale jusqu'à présent, à une exonération à hauteur de 40% de la base imposable (part communale + par départementale), pendant les deux premières années.

Il en résultera pour les bénéficiaires, un allègement d'imposition par rapport au régime antérieur.

Cette nouvelle délibération s'appliquera aux logements neufs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40% de la base imposable pour ceux qui ne sont pas financés par des prêts aidés de l'Etat. Pendant les deux premières années et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le propriétaire ne sera donc assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur 60% de la valeur foncière de son bien.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE :** « Je rappelle que c'est le dernier impôt sur lequel la ville a une maîtrise, puisque, comme vous le savez, la taxe d'habitation est désormais directement recouvrée par l'État et compensée à l'euro près sous forme forfaitaire.

*Voir disparaître un impôt est une bonne nouvelle, voir disparaître toute autonomie financière des collectivités en est une moins bonne. En effet, la quasi-majorité, pour ne pas dire l'essentiel, de nos recettes, est constituée de dotations versées par l'État ou de dotations de compensation, et de quelques droits de voirie, rares. Nous avons beaucoup perdu en autonomie. C'est un mouvement général qui remonte à plusieurs années et qui se poursuit.*

*Je trouve à titre personnel que ce n'est pas une bonne évolution parce que cela prive la responsabilité des exécutifs locaux que d'augmenter ou de réduire les impôts, qui est un choix que nous faisons entre la dépense et la recette supplémentaire ou la dépense en décreue et des impôts allégés.*

*C'est aussi, pour les citoyens, une responsabilisation, dans le débat que nous avons avec eux : si nous souhaitons augmenter le service, il faudra peut-être augmenter les impôts. Nous connaissons la vigilance de nos concitoyens, sachant que la transformation d'impôts locaux en dotations de compensation par l'État se traduit par ailleurs par la nécessité de trouver, au niveau de l'État, évidemment, des recettes pour financer ces dotations.*

*Ce n'est pas une baisse de fiscalité globale, c'est en fait un transfert de fiscalité des collectivités vers les niveaux supérieurs et en particulier pour les communes vers l'État.*

*Je ferme la parenthèse. C'est un débat que nous connaissons bien. Ce débat restant ouvert, il devra, je pense, à un moment donné ou à un autre, être traité. »*

**M. PREVOST :** « Merci, Monsieur le Maire.

*Présentation du rapport... »*

**M. le MAIRE :** « Merci, Monsieur Prevost, merci pour la clarté de cet exposé.

*Je voulais insister sur le fait que le résultat pour les Suresnois qui viennent d'acquérir un bien est une moindre imposition que celle qui existait auparavant, puisque nous allons, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, donner une exonération sur une part de la valeur locative de leur bien pendant ces deux années, exonération qui n'existait pas par le passé.*

*Elle est limitée, pas à 100 %, pour essayer de préserver une partie de ce qui nous reste de fiscalité, mais elle est tout de même un geste appréciable, je l'espère, par les néo-acquéreurs de biens à Suresnes.*

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**M. GENTIL :** « Si nous devons en passer par là, c'est visiblement parce que nous semblons avoir du mal à attirer de nouveaux Suresnois. »

**M. le MAIRE :** « Ils viennent tout seuls. »

**M. GENTIL :** « Dans ce cas, pourquoi ce geste ?

*Pour revenir sur la taxe foncière à Suresnes, j'ai la chance d'être propriétaire d'un appartement, plus exactement, la banque en est propriétaire et moi qui rembourse. J'ai constaté que le taux communal était passé de 19,02 % en 2019 à 26,10 % en 2021. C'est une substantielle augmentation. »*

**M. le MAIRE :** « Je vous trouve un peu taquin parce que je sais que vous êtes un homme de chiffres et vous faites souvent des interventions assez ajustées sur ces sujets. Si vous regardez bien votre feuille d'imposition, une colonne a disparu, celle de la taxe départementale.

*M. Prévost a dit si vous l'avez bien écouté, à moins qu'il se soit mal exprimé, cela dit, ce n'est pas dans son habitude, qu'il y avait un transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti à la commune, qui est d'ailleurs une compensation partielle, hélas, de la disparition de la taxe d'habitation.*

*Cette taxe qui figurait à l'époque dans une colonne particulière de votre avis d'imposition que vous venez de recevoir, comme chacun des Suresnois, comporte désormais une colonne de moins, venue s'ajouter à celle de la ville. Je vous confirme bien, c'est le côté espiègle de votre question, que les taux que vous avez votés lors du dernier budget sont restés stables. Ils le sont d'ailleurs depuis presque plus de 8 ans aujourd'hui.*

*Nous avons simplement ajouté la taxe départementale qui disparaît d'un côté, mais réapparaît de l'autre, malheureusement et nous n'y pouvons rien.*

*C'est malgré tout une bonne nouvelle pour les Suresnois qui viennent d'acheter un bien ou de reconstruire puisque, pendant deux ans, ils bénéficieront de cette exonération partielle de taxe foncière. »*

**M. GENTIL :** « En termes de chiffres, quoi qu'il en soit, chaque année, je paie un peu plus. »

**M. le MAIRE :** « Vous avez une bonne connaissance des finances locales. De très bonnes formations sont offertes par la ville aux élus. Je vous engage à les suivre.

Le produit des impôts est le résultat d'une multiplication de membres, un taux resté stable et une assiette qui peut évoluer de deux manières : une manière répétitive votée par la représentation nationale, ici représentée, qui est la dérive de l'assiette désormais fixée par la même décision du Parlement, à l'inflation. On applique de manière automatique l'inflation sur les valeurs locatives, l'assiette.

L'autre possibilité est la suivante : lorsque vous avez par exemple rénové un bien, une commission cadastrale des impôts locaux, dans laquelle l'opposition siège également, sur propositions des services du cadastre de Bercy, propose une revalorisation.

En général, nous ne maîtrisons pas les assiettes fiscales, ce sont les services du ministère des Finances qui décident de celles-ci, qui proposent et demandent l'avis de la ville sur leur réévaluation, ce qui peut arriver lorsque vous êtes propriétaire d'une maison délabrée ou d'un appartement sans aucun confort -il y en a de moins en moins à Suresnes- et que vous faites des travaux. Si vous ajoutez des toilettes ou des douches par exemple, vous passez dans la catégorie supérieure. Malheureusement pour le propriétaire, cela a un effet sur l'augmentation des valeurs locatives. C'est assez technique.

Il n'y a pas de secret, nous avons beau retourner notre feuille d'imposition dans tous les sens, le ministère des Finances a toujours une explication qui vous amène à faire votre chèque comme vous devez le faire tous les ans. C'est comme cela ! »

**M. CORVIS :** « Nous pensons que cette délibération, au regard de notre philosophie et de notre programme, pousse un peu au crime. Je m'explique.

La conséquence sera, bien entendu, l'augmentation des constructions sur le territoire communal. Vous l'avez si bien dit en préambule du Conseil municipal, il y a énormément de trafic dans cette ville. Les constructions conduiront bien entendu à l'augmentation des trafics routiers et à un problème de confort notamment des Suresnois. Nous considérons donc que ce sera une double peine pour les Suresnois habitant cette ville et qui paieront un impôt foncier s'ils sont propriétaires, car ils ne verront pas de diminution de leurs impôts. Les bases augmenteront, vous l'avez rappelé à M. Gentil.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, notre proposition est de faire en sorte de pouvoir compenser l'augmentation des bases par la réduction du taux communal, autrement dit de la taxe foncière. Nous pensons que l'effort devrait porter sur les Suresnois habitant Suresnes, plutôt que de penser à en faire venir d'autres. C'est pour cette raison que nous allons nous opposer à cette délibération.

Par rapport à ce que vous avez dit au sujet de la taxe d'habitation, il faut savoir que 7 millions de Français la paient encore. Elle sera complètement annulée en 2024. À Suresnes, étant donné la catégorie socioprofessionnelle des habitants, la ville percevra encore jusqu'à 2024 la taxe d'habitation en partie réduite, certes, mais ce sera toujours une rentrée fiscale.

Pour cette raison, nous nous opposons à la délibération. »

**M. le MAIRE :** « La taxe d'habitation est complètement perçue par l'État et nous recevons la compensation. On nous a transféré immédiatement la part départementale de la taxe foncière. Elle n'est plus techniquement directement versée sur les comptes de la ville.

En ce qui concerne votre proposition, que je vois teintée d'une certaine démagogie, moi aussi j'aimerais pouvoir baisser les impôts, la réalité est qu'il faudrait geler les salaires, les prix d'achat, tout développement pour pouvoir se priver complètement de toute progression de l'impôt.

La raison pour laquelle nous avons gelé les taux d'imposition dans leur taux nominal, mais que nous appliquons cependant la règle votée par le Parlement qui est l'augmentation suivant l'inflation, c'est qu'il y a une certaine logique à ce que l'inflation qui s'applique sur les dépenses de la ville puisse aussi, et grâce à Dieu, elle est faible, je ne sais pas si cela continuera, venir compenser à travers des recettes augmentées. Sinon, à part réduire de manière drastique les services à la population ou faire dériver l'endettement de la ville par réduction de l'autofinancement que nous essayons de dégager pour payer nos investissements.

*Monsieur Corvis, je veux bien vos conseils éclairés sur la manière de gérer une ville, mais jusqu'à présent, je ne pense pas que les Suresnois aient eu à se plaindre de la gestion de la majorité précédente à laquelle vous apparteniez, et qu'ils aient à se plaindre aujourd'hui de la situation financière de la ville.*

*Certes, tout le monde aimerait réduire les impôts de tout le monde, personne ne souhaite payer des impôts, mais tout le monde souhaite profiter des dépenses publiques, mais le résultat est que à la fin on fait exploser la dette, on endette les générations futures, mais on ne règle pas le problème. Pardon de cet exercice de réalisme, mais il est néanmoins nécessaire. »*

**M. PREVOST :** *« Si nous ne votions pas ce soir cette délibération, nous aurions 100 % d'exonération. En faisant 40 %, on garde l'esprit initial. Ce n'est pas plus un cadeau que cela. Il faut le préciser. Nous avons à voter ce soir. Nous gardons à peu près l'esprit de ce que nous avons avant. »*

**M. CORVIS :** *« Vous avez parlé des constructions sociales. »*

**M. PREVOST :** *« Pour elles, on ne change rien, elles bénéficient d'une exonération totale. »*

**M. CORVIS :** *« Actuellement, en Vefa privé, il n'y a pas d'exonération. »*

**M. PREVOST :** *« Il n'y en a pas à ce jour sur la part communale, mais si nous ne votions pas là, l'exonération aurait été totale. Du fait de la nouvelle situation, il fallait ce soir que nous votions l'ajustement de l'exonération, car si nous ne faisons rien, c'était 100 % d'exonération comme le département. La loi était celle-ci. »*

**M. le MAIRE :** *« Pour résumer, nous ne sommes pas vraiment libres. »*

**M. PREVOST :** *« Nous gardons à peu près l'esprit de ce que nous avons avant. »*

**M. le MAIRE :** *« Cela montre bien que nous avons de moins en moins de marge de manœuvre, y compris sur la capacité d'exonérer ou pas, on vient de la réduire encore. Cette dérogation de l'exonération est ouverte jusqu'à ce soir minuit, date à laquelle nous serons totalement privés de toute capacité à exonérer ou pas à l'avenir cette taxe.*

*Non seulement, nous avons de moins en moins d'impôts, mais le peu qui nous reste nous ne pouvons quasiment plus toucher. Bientôt, on ne pourra plus non plus décider du taux, déjà on ne décide plus de l'assiette !*

*Il faudra faire appel au mécénat des habitants de la ville pour faire fonctionner la ville et, heureusement, que nous avons voté ce cadre, tout à l'heure. Je vous en remercie.*

*Pardon de faire un peu d'humour sur ces sujets qui sont moins drôles qu'ils n'en ont l'air.*

*Après ces explications détaillées, merci Monsieur Prevost pour cet exercice périlleux, je vous propose de passer au vote de la délibération.*

*Je mets aux voix cette délibération un peu technique, néanmoins pleine de sens.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

**(3 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).**

*Je vous remercie. »*



<b>N°16</b>	<b>Admission en non-valeur et créances éteintes de produits irrécouvrables au titre des années 2014 à 2020- Budget de la commune</b>
-------------	--

Rapporteur : Jean PREVOST

Pour la commune, l'état de produits irrécouvrables présenté par le Trésorier Principal de Puteaux s'élève à 22 374,57 euros imputables au non-paiement de produits divers sur les exercices 2014 à 2020. Cette écriture est à imputer au chapitre 65 :

- article 6541 "Créances admises en non-valeur" pour 14 936,91€,
- article 6542 « Créances éteintes » pour 7 437,66€.

➤ Créances Admises en non-valeur : 14 936,91€

En très nette diminution en 2020 (5 333,26€<sup>1</sup> contre 13 797€ en 2019), le montant des créances admises en non-valeur enregistre une légère hausse, mais reste bien en dessous des valeurs passées (149 605,81€ en 2018 et 193 465,92€). Comme précisé l'année dernière, il s'agit du résultat du partenariat entamé entre l'ordonnateur et le comptable dans l'optimisation du recouvrement des titres.

Malgré les poursuites légales opérées par le comptable public, ces produits restent irrécouvrables (situation de surendettement, décès...).

Compte tenu de l'absence de ressources des débiteurs et des moyens déjà engagés par la recette municipale, les possibilités de recouvrer les sommes sont quasiment inexistantes et le Trésorier Principal demande à la Ville de constater l'admission en non-valeur de la somme due.

L'admission en non-valeur n'empêche pas le « recouvrement ultérieur » dans le cas où des informations complémentaires parviendraient au Trésorier Principal. Ces paiements seraient alors comptablement enregistrés en produits exceptionnels.

➤ Créances éteintes : 7 437,66€.

Ce montant est en augmentation par rapport à 2020 (5 689,98€<sup>2</sup>) mais reste très en deçà des années 2018-2019 (46 854,60 en 2019 et 34 321,54€ en 2018).

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce) ;
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L332-5 du code de la consommation) ;
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L332-9 du code de la consommation).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

<sup>1</sup> Montant délibéré en novembre 2020 : 5.355,11€. La somme de 21,85€ a été soldée sur la période 2020.

<sup>2</sup> Montant délibéré en novembre 2020 : 2.651,81€. La somme de 3.038,07€ a été ajoutée sur la période 2020 à la suite d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (décision de la commission de surendettement des particuliers des Hauts de Seine – ordonnance du 24 novembre 2017).

- ❑ des produits irrécouvrables pour la commune au titre des années 2014 à 2020, pour un montant total de 22 372,57€ :
  - en non-valeur à l'article 6541 pour 14 936,91€,
  - en créances éteintes à l'article 6542 pour 7 435,66 €.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le MAIRE : « Merci, Monsieur Prévost, pour cette délibération encore plus technique.*

*C'est le lot de l'élu aux finances.*

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

*M. CORVIS : « Je reviens sur la précédente délibération parce que j'ai oublié de vous dire qu'il y avait des coquilles, notamment au niveau de l'application. C'est 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou 2022 ? Je pense que ce n'est pas rétroactif, c'est 2022. »*

*M. PREVOST : « C'est 2021. »*

*M. CORVIS : « Il faudra le préciser. »*

*M. le MAIRE : « Merci pour votre perspicacité.*

*Nous passons au vote de la délibération n°16.*

### **La délibération est mise aux voix**

### **Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°17 Réaménagement de 17 contrats garantis par la Ville qui nécessitent une réitération de garantie sur la base de nouvelles conditions financières</b>
--

Rapporteur : Jean PREVOST

Afin de pouvoir sécuriser et atténuer les impacts financiers liés à la fluctuation du taux du livret A, Hauts-de-Seine Habitat a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le but de redéfinir les caractéristiques financières des prêts initialement garantis par la Commune de Suresnes.

Il a été proposé un réaménagement des remboursements de prêts calculés non plus sur la base du taux du Livret A, mais sur un taux fixe ou sur l'inflation de l'Indice du Prix à la Consommation, selon les lignes de prêts (détaillées dans l'annexe jointe).

Ce réaménagement a été accepté par la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les nouvelles caractéristiques financières jointes en annexe à la présente délibération pour une date de réaménagement à effet rétroactif au 01/01/2020.

Les garanties initiales accordées par délibération doivent être adaptées à ces nouvelles conditions. En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de prêts réaménagés (annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations »).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ réitérer la garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et consignation, selon les conditions définies à l'annexe « *Caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés* », à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.
- ❑ approuver l'annexe « *Caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés* », reprenant notamment les différents points suivants :
  - Concernant les lignes des prêts réaménagés à taux révisibles indexés sur l'inflation, les taux d'intérêts actuariel annuel mentionnés sont calculés sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculée par l'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) et publiée au Journal Officiel.
  - L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.
  - Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagés, référencée à l'annexe, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.  
Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/08/2019 était de 1%
- ❑ accorder la garantie de la Collectivité pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ❑ accepter que la Ville s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- ❑ autoriser le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Merci.

*Cette délibération appelle-t-elle des observations de votre part allant dans le bon sens de l'allègement de la dette ?...*

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°18</b>	<b>G.I.P. Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes : régularisation pour le paiement de la subvention 2020 au titre de la procédure de liquidation.</b>
-------------	--

Rapporteur : Vianney RASKIN

En décembre 2020, le Conseil Municipal approuvait l'adhésion de la Ville de Suresnes à l'association « Mission Locale Rives de Seine » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. A cet effet, le G.I.P. Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes auquel la Ville avait adhéré en 2009 a été dissous au terme de sa convention constitutive au 31 décembre 2020.

Afin de clore le processus de liquidation, il convient de verser la subvention due pour l'exercice 2020, d'un montant total de 55 112 €. Le Trésor public a sollicité la Ville afin qu'une délibération approuvant expressément ce paiement soit votée. Il est à préciser qu'un acompte de 25% du montant de la somme allouée pour l'année 2020, a été versé en janvier 2020 pour un montant de 13 778 €. Il reste donc à verser 41 334 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 55 112 € au G.I.P. Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes dans le cadre de la dissolution dudit groupement et au titre de l'année 2020,
- préciser qu'un premier versement de 13 778 € a déjà fait. Il reste donc à verser 41 334€,
- autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. RASKIN** : « *Merci, Monsieur le Maire.*

*Il convient de préciser que nous aurons certainement un retour d'une partie de ces sommes là, puisque suite à la dissolution de ce GIP, les montants qui resteront seront répartis entre les différentes villes qui y adhéreront, au prorata de ce qu'elles auront versé dans les cinq ou dix dernières années. »*

**M. le MAIRE** : « *Merci, Monsieur Raskin.*

*Avez-vous des observations à formuler sur cette délibération mettant fin à cette adhésion ?...*

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**SURESNES**

## ***RELATIONS INTERNATIONALES***

Rapporteur : Muriel RICHARD

Le samedi 14 août 2021, un séisme de magnitude 7,2 a frappé le sud-ouest d'Haïti. Les conséquences de ce puissant tremblement de terre sont dramatiques. Bâtiments, commerces, maisons se sont effondrés piégeant des milliers d'habitants. Trois départements du sud-ouest d'Haïti ont été les plus affectés par cette catastrophe. Le pays déplorerait désormais plus de 2 200 morts et 10 000 blessés. Près de 600 000 de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence, soit environ 40% de la population vivant dans les trois départements touchés.

La Ville de Suresnes, ayant des liens d'amitiés avec Haïti et une coopération active avec la Ville du Cap-Haïtien depuis 1998 souhaite exprimer sa solidarité envers le peuple haïtien par l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000€ à l'ONG ACTED. ACTED étant présente en Haïti depuis 2004 a pu rapidement réaliser des évaluations des dommages et mettre en place des réponses en étroite coopération avec les autres acteurs (Direction de la Protection Civile, Autorités Locales, Agences de Nations-Unies, ONG haïtiennes et internationales) en se concentrant essentiellement sur 4 domaines d'actions prioritaires : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la réhabilitation de logements et de centres de santé et le soutien aux besoins de première nécessité des habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ associer la ville de Suresnes à ce mouvement de solidarité par l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros) à l'association ACTED.

#### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Merci, Madame Richard.

*Je tiens à préciser que l'aumônier de l'hôpital Foch, le père Emile Beldor que nous avons connu, est décédé à la suite de ce tremblement de terre. Il est mort dans l'effondrement du bâtiment dans lequel il se trouvait.*

*Ayons une pensée pour lui.*

*J'en profite pour vous dire aussi dans le même registre que nous avons une très belle exposition en cours, elle a été inaugurée hier à la médiathèque, sur l'aide apportée par la ville par l'intermédiaire de deux associations à la reconstruction d'un quartier de Beyrouth, celui qui se trouve dans la partie la plus ravagée par l'explosion qui a eu lieu il y a un an, et au rééquipement de l'hôpital de Beyrouth.*

*C'est une très belle exposition, très concrète sur ce qui s'est fait, sur la mobilisation des populations libanaises et l'aide, certes indirecte, mais assez substantielle, de la ville.*

*Cela permet de voir le travail établi et de faire un exercice de mémoire sur ce terrible drame.*

*Haïti fait également partie de ces pays régulièrement frappés par des catastrophes naturelles, politiques et sociales. En ce moment, c'est ce qui se passe en Haïti. Nous nous tenons informés régulièrement.*

*Mme Richard entretient des relations proches avec la maire de Cap-Haïtien.*

*Nous poursuivrons les activités de coopération que nous avons avec Cap-Haïtien.*

*Avez-vous des observations à formuler ? ...*

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Merci d'avoir adopté à l'unanimité cette délibération. »*



## **DECISIONS**

**Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée**

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) / Durée
<b>MAPA / CONTRATS / LETTRES DE CONSULTATION</b>			
21MG000021	Réalisation d'une mission d'audit financier, juridique et organisationnel sur deux associations pour la ville de Suresnes	EY & ASSOCIES ERNST YOUNG SOCIETE D'AVOCATS	1 an ferme Sans montant minimum Montant maximum HT : 30 000 € sur la durée du marché
21MG000006	Conception, réalisation, montage et démontage de la scénographie de l'exposition temporaire et itinérante du MUS de la Ville de Suresnes intitulée "Seine de vie, de Paris à l'estuaire"	DAUB CELINE EMO DAMBRY	1 an ferme Montant forfaitaire HT : 25 000 €
21MG000023	Refonte graphique, maintenance, référencement et hébergement du site internet du Musée d'histoire Urbaine et Sociale (MUS) de la Ville de Suresnes	CREATEUR D'IMAGE	4 ans fermes Refonte du site : montant forfaitaire HT : 16 270 €  Prestations annexes HT : 20 000 € sur la durée du marché
21MG000019	Entretien, la maintenance des équipements de suppression d'eau sur le patrimoine communal	SESEM	4 ans fermes Montant minimum HT : 3 000 € Montant maximum HT : 30 000 € sur la durée du marché
21MG000014 21MG000015	Maintenance préventive et corrective des équipements de cuisine et laverie de la Ville de Suresnes Lot 1 : Maintenance préventive (écoles) et corrective (écoles et crèches) des équipements et matériels professionnels de cuisine des offices des écoles et crèches  Lot 2 : Maintenance préventive et corrective du matériel de la cuisine centrale, du restaurant municipal et de l'office d'administration (UCP) de la Ville de Suresnes	MRG MODERN RESTAURATION GESTION  MRG MODERN RESTAURATION GESTION	1 an ferme Montant minimum HT : 15 000 € Montant maximum HT : 55 000 € sur la durée du marché  1 an ferme Montant minimum HT : 5 000 € Montant maximum HT : 25 000 € sur la durée du marché
21MG000026	Fourniture et pose d'une bulle de tennis recouvrant un court de tennis, destiné au Tennis Club de Suresnes	DI TEC	1 an ferme Montant forfaitaire HT : 49 022 €



21MG000036	Fourniture de partitions et méthodes d'apprentissages de la musique pour le conservatoire de musique de la ville de Suresnes	LMI	1 an reconductible 2 fois Sans montant minimum Montant maximum HT : 4 000 € sur chaque période
21MG000017 21MG000018	Entretien des parcs et jardins de la Ville de Suresnes et prestations associées Lot 1 : travaux d'entretien des espaces verts des écoles, crèches et bâtiments communaux, et cimetières  Lot 2 : Prestations d'élagage, de bûcheronnage et de taille	SPORTS ET PAYSAGES SEPA  SMDA	1 an reconductible 3 fois  Prestations récurrentes d'entretien : Montant forfaitaire HT : 149 050 € sur chaque période  Prestations occasionnelles : Sans montant minimum sans montant maximum sur chaque période  1 an reconductible 3 fois sans montant minimum Sans montant maximum
21MG000028	Prestations de confection et de livraison des repas pour les personnes âgées pour le compte du CCAS de la Ville de Suresnes	SAVEURS ET VIE	4 ans fermes sans montant minimum Sans montant maximum
21MG000029	Entretien, maintenance, réparation, rénovation et amélioration des fontaines de la Ville de Suresnes.	GTH GENERIC DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	1 an reconductible 3 fois  Maintenance préventive : Montant forfaitaire HT : 9410 € sur chaque période  Maintenance corrective : Montant minimum HT : 5 000 € Montant maximum HT : 30 000 € sur chaque période
21MG000040	Transformation du terrain d'honneur en gazon naturel par du gazon synthétique	(1) POLYTAN France Entreprises (2) WATELET TP	5 mois fermes Montant forfaitaire HT : 1 083 866,70 €
21MG000054	Réservation de places en crèches à la crèche les bullotins	SAS LES BULLOTINS	11 mois fermes sans montant minimum Montant maximum HT : 9 999,99 € sur la durée du marché
<b>AOO</b>			
21MG000002	Nettoyage et entretien des bâtiments de la Ville de Suresnes Lot 1 : Nettoyage et entretien des	NOVASOL	Montant minimum HT : 200 000 € Montant maximum HT :

	crèches et du Centre de Médecine Municipal (CMM)		450 000 € par période 1 an reconductible 3 fois
21MG000003	Nettoyage et entretien des bâtiments de la Ville de Suresnes Lot 2 : Nettoyage et entretien des écoles et centres de loisirs	ARC EN CIEL IDF OUEST	Montant minimum HT : 440 000 € Montant maximum HT : 800 000 € par période 1 an reconductible 3 fois
21MG000004	Nettoyage et entretien des bâtiments de la Ville de Suresnes Lot 3 : Nettoyage et entretiendes autres bâtiments	EURO DEFENSE SERVICE LABRENNE PROPRETE	Montant minimum HT : 440 000 € Montant maximum HT : 900 000 € par période 1 an reconductible 3 fois
21MG000008	Entretien des toitures-terrasses et chéneaux des différents bâtiments communaux de la Ville de Suresnes	BALAS SAS	Sans montant minimum Montant maximum HT : 600 000 € sur la durée du marché 4 ans fermes
<b>AVENANTS</b>			
18MG000074	objet : - du marché : Travaux de construction d'un équipement sportif rue Fernand Forest à Suresnes - de l'avenant : augmentation de durée de 3,5 mois suite à pénurie de certains matériaux entraînant des retards de livraison	PITEL	Pas d'incidence financière sur le marché initial
19MG000060	objet : - du marché : Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de Suresnes - Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes - de l'avenant : Adjonctions/suppressions de véhicules et mise à jour des caractéristiques des véhicules	SMACL	Pas d'incidence financière sur le marché initial

**N°21057**

**Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux au groupe BPO-BIOEPINE**

À la suite de la décision n°20072, conférant la gratuité exceptionnelle accordée au groupe BPO-BIOEPINE pour la mise à disposition de locaux de la galerie Artcad afin d'assurer le dépistage de la COVID-19, la Ville a décidé que les charges liées à l'utilisation des locaux seront financièrement assumées par le groupe BPO-BIOEPINE.

**N°21058      Demande de subvention auprès de l'ARS**

La Ville a obtenu auprès de l'Agence Régionale de Santé une subvention d'un montant de 40 000 € dans le cadre du FIR (Fond d'Intervention Régional) afin de financer les surcoûts liés à la création d'un centre de vaccination.

**N°21059      Convention avec l'association CAP MARIAGE**

La Ville propose aux futurs mariés une information complète sur les engagements qui les liera par le biais du mariage civil, depuis le mois de janvier 2021, en partenariat avec l'association Cap Mariage. Une nouvelle convention a été signée afin d'y inclure la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine pour permettre l'intervention d'un notaire afin présenter les différents régimes matrimoniaux et les règles de dévolution successorale en cas de décès de l'un des conjoints.

**N°21060, 62, 64 Mises à la réforme de véhicules municipaux**

L'état des véhicules nécessite de les retirer du patrimoine communal et de les proposer à la vente aux enchères du matériel réformé, ou de les faire transporter chez un épaviste ou d'en faire don à un établissement d'enseignement professionnel si aucune vente n'est contractée.

Décision	Type de véhicules	Raison(s) de la mise à la réforme
N°21060	Renault Kangoo immatriculé : 825 EAP 92	Crit'Air polluant niveau 4, carrosserie à refaire
N°21060	Méga électrique immatriculé : ED 521 HQ	Pack batterie HS, porte conducteur à remplacer
N°21062	Modèle Renault Kangoo immatriculé : 439 ECP 92	Crit'Air polluant niveau 4, grosses réparations de carrosserie
N°21064	Renault Kangoo immatriculé : 824 EAP 92	Mauvaise état général, grosses réparations de carrosserie, vignette Crit'Air 4

**N°21061      Tarification des activités de l'académie aquatique**

La piscine des Raguidelles a connu des fermetures fréquentes depuis le mois de mars 2020, lesquelles n'ont pas permis d'assurer l'ensemble des activités pour la saison 2020-2021. Compte tenu de ces conditions la Ville, a décidé d'appliquer pour les abonnements liés aux activités aquatiques, à compter de la rentrée sportive de septembre 2021, des tarifs à la séance dont le montant est calculé sur la base de l'abonnement souscrit par l'utilisateur (il n'y a donc pas d'augmentation tarifaire). Ne seront facturés à l'utilisateur au terme de chaque trimestre, uniquement pour le nombre de jours au cours desquels les cours des activités aquatiques auront pu être organisés, par la Ville. Les tarifs sont fixés comme suit :

<b>Activités aquatiques déjà existantes 2020-2021</b>	<b>Tarif à l'année</b>	<b>Tarif à la séance</b>
<b>Aquagym et/ou Natation adultes</b>		
- Abonnement annuel 1 cours par semaine	220,00 €	6,50 €
- Abonnement annuel 2 cours par semaine	320,00 €	4,70 €
- Abonnement annuel 3 cours par semaine	420,00 €	4,15 €
<b>Natation apprentissage enfants</b>		
- Abonnement annuel 1 cours par semaine	210,00 €	6,60 €
- Abonnement annuel 2 cours par semaine	310,00 €	4,85 €
- Abonnement annuel 3 cours par semaine	410,00 €	4,30 €
<b>Forfait transfert école des Raguidelles</b>		
- Abonnement annuel 1 transfert par semaine	60,00 €	1,90 €
- Abonnement annuel 2 transferts par semaine	100,00 €	1,55 €
- Abonnement annuel 3 à 4 transferts par semaine	150,00 €	1,55 €

La dégressivité suivante est appliquée pour les tarifs à la séance fixés ci-dessus pour les abonnements natation adulte, aquagym et natation apprentissage :

- 10% sur le 2<sup>ème</sup> inscrit de la même famille
- 20% sur le 3<sup>ème</sup> inscrit de la même famille
- 30% sur le 4<sup>ème</sup> inscrit de la même famille

<b>N°21063</b>	<b>Mise à disposition à titre gracieux pour la Ville d'un terrain de Hauts-de-Seine Habitat</b>
----------------	---

Hauts-de-Seine Habitat met à disposition de la Ville, via une convention de mise à disposition à titre gracieux, pour une durée de 5 ans, un terrain à l'entrée de la résidence « Très bourgeois », sur lesquels sont installés des équipements sportifs, une aire de fitness et un terrain de basket. La Ville prendra en charge l'intégralité des frais liés à leur occupation.

<b>N°21065</b>	<b>Convention avec la Croix-Rouge pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours au stade Maurice Hubert</b>
----------------	--

Une convention avec la Délégation locale de la Croix-Rouge Française a été signée afin de prévoir la mise en place d'un dispositif préventif de secours et d'assurer le bon déroulement de la manifestation du 19 juin 2021 au stade Maurice Hubert.

**N°21066, 68, 69 Convention de mise à disposition de la salle Jean Vilar du Théâtre de Suresnes Jean Vilar**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Bénéficiaire (s)</b>	<b>Date</b>
21066	Spectacle « Fantaisie forestière »	Temps Dense	Vendredi 25 et samedi 26 juin
21068	Concert au profit d'Haïti	Collège Emile Zola	Jeudi 17 juin
21069	Soirée de restitution des spectacles scolaires	Ecoles Berty Albrecht, Honoré d'Estienne d'Orves et Jules Ferry	Lundi 28 et mardi 29 juin

**N°20067 Prêt d'un véhicule de type Master au commissariat de Suresnes**

Le Commissariat de Police de Suresnes a demandé à bénéficier du prêt d'un véhicule de type Master aux fins exclusives de se rendre à l'incinérateur de Saint Ouen, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de 8h à 17h.

**N°21070 Modification des modalités de facturation des activités périscolaires pendant la crise sanitaire**

La situation de crise sanitaire, les protocoles sanitaires successifs de l'Education nationale ont nécessités un réajustement des tarifs comme suit :

- d'appliquer des abattements de 50% à toutes les familles utilisatrices du service pour les activités périscolaires facturées au forfait uniquement pour le mois d'avril 2021.
- d'appliquer la gratuité des activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants des personnels prioritaires accueillis du 6 au 23 avril 2021 pendant la fermeture des écoles et des structures de loisirs.
- De faciliter les désinscriptions à la restauration scolaire pour les parents qui ont d'autres solutions et permettre les désinscriptions immédiates avec facturation unitaire des jours consommés le mois de la désinscription.

**N°21071 Cession gratuite d'un véhicule au lycée Chappe à Nanterre**

Le véhicule Renault Kangoo, immatriculé 825 EAP 92, qui a été retiré du patrimoine communal (décision n°21060), a été cédé gratuitement au lycée Claude Chappe.

**N°21072 Tarifs de location des équipements sportifs municipaux : modification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

La Ville apporte son soutien aux associations sportives locales ou encore aux entreprises en proposant notamment aux utilisateurs des installations sportives des tarifs adaptés permettant la pratique du plus grand nombre. La Ville a actualisé la liste des entités qui peuvent bénéficier d'un accès aux équipements sportifs et a substitué, dans la délibération portant sur les tarifs relatifs aux locations des installations sportives, à l'intitulé de « clubs corporatifs et sociétés », celui « d'entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement privés » (hors école sous contrat avec l'Etat).

**N°21073 Convention de partenariat avec la société WEST CLUB**

A l'occasion de la 17<sup>ème</sup> Nuit des musées le samedi 3 juillet 2021 au MUS, la Ville a proposé la représentation d'un récital de musique classique avec le partenariat de la société WEST CLUB qui s'est engagée à donner une représentation gratuite du concert « Envolées lyriques ».

**N°21074 Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la société l'Escargot : demande de franchise de la redevance**

La société l'Escargot bénéficie d'une convention de mise à disposition du kiosque de la Terrasse du Fécheray. En raison de l'absence d'activité liée à la pandémie de coronavirus, elle a été dans l'impossibilité d'exploiter son activité de petite restauration et a demandé à titre exceptionnel la franchise de la redevance en raison de la fermeture du square du Fécheray pendant la période des 3<sup>ème</sup> trimestre, 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et 1<sup>er</sup> trimestre 2021. La Ville a décidé d'accepter leur demande à titre exceptionnel, soit un montant total pour les trois trimestres de 3 600 euros.

**N°21075 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association La Guinguette Africaine de Suresnes**

La Ville a accepté la demande de l'association « La Guinguette Africaine », d'organiser au centre des Landes sa traditionnelle guinguette qui a lieu tous les ans en été, afin de proposer gratuitement au public des animations musicales et festives ainsi qu'un espace de restauration pour mettre à l'honneur les cultures africaines.

**N°21076 Décision d'ester en justice**

Des voisins ont demandé devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, l'annulation du permis de construire n°92073 20 10026 en vue de la démolition de l'existant et la construction de 3 maisons individuelles à la suite d'une division parcellaire située au 44, rue du Pas Saint Maurice. La Ville a désigné le Cabinet ALMA AVOCATS AARPI pour défendre ces intérêts.

**N°21077                    Convention avec la Croix-Rouge pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours pour les week-ends en fête à Suresnes**

Une convention avec la Délégation locale de la Croix-Rouge Française a été signée afin de prévoir la mise en place d'un dispositif préventif de secours afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation des « Week-ends en fête » à Suresnes les 10, 11, 16, 17, 24, 25 juillet 2021.

**N°21078                    Convention d'occupation temporaire du domaine public non assortie de droits**

Les habitants du 22 impasse du passage Saint-Maurice n'ont pas accès à leur propriété, en raison d'un conflit avec les propriétaires voisins, résidant au 22 bis impasse du passage Saint Maurice. La Ville a accepté, à titre exceptionnel et révoquant, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois, la création d'un accès temporaire, via le chemin d'accès du vignoble appartenant au domaine public de la Ville.

**N°21079                    Convention de mise à disposition du parc de stationnement du stade Maurice Hubert au profit de la SEM du théâtre Jean Vilar**

A la demande de la SEM Jean Vilar, la Ville a signé une convention, visant à mettre à sa disposition, à titre précaire et gracieux, l'accès au parking situé rue Victorien Sardou du Stade Maurice Hubert, pour le stationnement du public du Théâtre Jean Vilar, les jours de représentation, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026 inclus.

**N°21080                    Convention de partenariat pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition de « ti coup d'œil sou Haïti » avec Historic Haïti**

La Ville a signé une convention de partenariat pour organiser avec Historic Haïti, la 16<sup>ème</sup> édition de « ti coup d'œil sou Haïti » à la médiathèque de Suresnes, du 23 au 28 novembre 2021.

**N°21081                    Convention pour l'organisation d'une exposition à la médiathèque**

À la suite de l'explosion du 4 août 2020 à Beyrouth, la Ville a apporté une aide financière d'urgence au fonds Beirut Bi Aleb Zahlé, et à l'ONG ACTED en association avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Afin de partager avec les Suresnois l'utilisation qui a été faite du financement une exposition se déroulera à la médiathèque du 28 septembre au 3 octobre 2021.

<b>N°21082</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Etat pour le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes</b>
----------------	---

La Ville a sollicité une subvention auprès de l'Etat, pour le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, notamment pour l'acquisition, la restauration et la conservation préventive d'œuvres, la numérisation d'archives, la réalisation d'expositions permanentes, temporaires, de publications, de campagnes photographiques des collections, la refonte du site Internet du MUS ainsi que la réalisation du contenu d'une borne interactive sur l'hygiène et la santé et le développement de l'action culturelle.

<b>N°21083</b>	<b>Convention de mise à disposition relative à l'organisation de l'Exposition Blues Photography</b>
----------------	---

Le Festival Blues sur Suresnes, en raison du contexte sanitaire, a été annulé en 2020 puis en 2021. Afin de soutenir ce festival porté par l'association suresnoise « Blues sur Suresnes », la Ville a fait le choix de valoriser le travail artistique de Sylvie Bosc, photographe associée au festival, en exposant 10 photographies des temps forts des dernières éditions du Festival (square Marcel Legras du 19 juin au 31 juillet 2021 et sur les grilles du collège Henri Sellier du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021).

<b>N°21084</b>	<b>Convention de mise à disposition du Cinéma Le Capitole pour l'organisation des 8<sup>èmes</sup> Rencontres du Dialogue Social</b>
----------------	--

Pour l'organisation des 8<sup>èmes</sup> Rencontres du Dialogue Social le mardi 19 octobre 2021, la Ville a signé une convention de mise à disposition auprès du cinéma le Capitole.

<b>N°21085</b>	<b>Approbation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les activités des médiathèques</b>
----------------	--

Afin de conserver et d'attirer le jeune public fragilisé par la crise sanitaire au sein des Médiathèques, la gratuité des activités des Médiathèques aux enfants a été étendue jusqu'à 18 ans comme suit :

Adulte	25 €
Foyer (couple avec enfant – 20 ans ou sans enfant)	31 €
Enfant jusqu'à 18 ans	Gratuit
Jeunes 19-25 ans	10 €
Tarif réduit : retraités et + de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux	10 €
Comités d'entreprises partenaires	22 €
Enseignants et personnels petite enfance	Gratuit
Collectivités (associations suresnoises ayant un projet de diffusion du livre et de la Lecture sur le territoire de la ville)	Gratuit
Visiteurs (carte découverte et WIFI pour 1 mois)	Gratuit

Et le maintien au même tarif la gestion des retards, avec une amende de 3 euros intervenant après le premier rappel au-delà de 15 jours de retard dans le retour des documents comme suit :



Alerte préventive	+ 15 jours de retard	+ 31 jours de retard	+ 62 jours de retard	Mise en recouvrement
Envoi d'un mail, SMS 1 jour avant l'échéance des emprunts	Suspension des possibilités d'emprunt de document par le blocage de la carte 1 <sup>er</sup> rappel par courrier avec application d'une amende de 3 euros.	2 <sup>ème</sup> rappel par courrier avec application d'une seconde amende de 3 euros.  La carte reste bloquée.	3 <sup>ème</sup> rappel par courrier avec application d'une troisième amende de 6 euros.  La carte reste bloquée	Mise en recouvrement par le Trésor Public (au moins une fois par an)

<b>N°21086</b>	<b>Réfection de la couverture du bâtiment 6 rue du Clos de Ermites et installation de panneaux solaires</b>
----------------	---

La Ville a décidé de rénover la couverture vétuste du bâtiment sis 6 rue du Clos de Ermites et, dans la continuité de sa volonté de développer les énergies renouvelables, d'y installer des panneaux solaires.

<b>N°21087</b>	<b>Décision d'ester en justice</b>
----------------	------------------------------------

Une requête a été déposée par des habitants, auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, tendant à l'annulation de deux permis de construire en date des 9 décembre 2019 et 5 octobre 2020 délivrés, pour la construction d'un immeuble d'habitations collectives en R+3 en duplex sur une parcelle cadastrée section AM, n°330, d'une superficie de 172 m<sup>2</sup>, située au 2, allée de la Pépinière. La Ville a désigné le Cabinet ALMA AVOCATS AARPI pour défendre les intérêts.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Vous avez au dossier, comme il est d'usage, les décisions prises entre deux Conseils municipaux. Appellent-elles des observations de votre part ? »*

**Mme COUSSEAU :** « *J'ai une question de curiosité à propos de la décision 21. Pouvez-vous nous confier le nom des deux associations concernées par les audits et dans quel but ? Je vous remercie. »*

**M. le MAIRE :** « *Il s'agit de la décision relative à la réalisation d'une mission d'audit.*

*Nous avons un marché important avec l'IFAC, ici à Suresnes, qui est un institut d'accompagnement des jeunes essentiellement. Le marché arrive à échéance au milieu de l'année 2022 de mémoire, je parle sous le contrôle de Mme Laine qui suit ce dossier. Nous avons considéré que, compte tenu de l'importance de ce marché, il était utile, avant de relancer cette certification, de faire un bilan sur l'activité, le modèle économique, le périmètre et de construire du même coup de manière plus éclairée le cahier des charges de la prochaine consultation qui aura lieu dans le courant de l'année 2022.*

*À défaut d'avoir une Direction de l'évaluation qu'une ville de notre taille ne peut pas se permettre d'avoir, il s'agit d'avoir une approche, que nous essaierons de renouveler, sur des audits, avant le renouvellement de marchés importants, non pas dans un but inquisitorial, loin de là, mais pour essayer de comprendre la mécanique et l'économie du marché, ceci, afin de pouvoir vous éclairer au moment où nous passerons la délibération d'attribution des marchés sur ces importantes missions d'accompagnement et d'animation de la vie sociale en particulier des jeunes. »*

**Mme COUSSEAU** : « La décision 28 concerne la livraison des repas aux personnes âgées. Vous n'avez pas fait mention de montants maximum pour les repas. »

**Mme de SEPTENVILLE** : « Cela représente un montant approximatif de 400 000 €.

Cela dépend d'une année à l'autre, il suffit qu'il y ait plus d'allocataires ou moins, pour que cela monte ou diminue. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de chiffre. L'année dernière, avec le confinement, cela avait pas mal augmenté. Il suffit que les personnes prennent 30 repas dans un mois pour faire monter les chiffres. »

**Mme COUSSEAU** : « Merci beaucoup. »

**M. le MAIRE** : « Ce service est très apprécié par les séniors de la ville. Florence suit cela de manière très étroite et attentive.

S'il y a maintenant des prises de parole... »

**Mme COUSSEAU** : « Absolument. Pour commencer, je ne vous ai pas salué, Monsieur le Maire, en prenant la parole tout à l'heure, je répare cela.

Je vous annonce que je me sépare de mon groupe SPSA. Je quitte un groupe chaleureux, mais j'ai besoin de me rapprocher de mes convictions, de ce qui me ressemble plus. Cela prend effet dès ce soir.

Merci beaucoup. »

**M. le MAIRE** : « Il est donné acte de votre choix.

Vous constituerez donc un nouveau groupe, non-inscrit. »

**Mme COUSSEAU** : « Absolument. »

**M. le MAIRE** : « Aux côtés de M. Barny et M. Degny. »

**Mme COUSSEAU** : « Sauf si certains veulent me rejoindre, la porte est ouverte !... »

(Rires...)

**Mme COUSSEAU** : « Nous nous quittons dans le respect des uns et des autres.

Je les remercie pour cette année passée ensemble. Je pense qu'il n'y a pas eu de grosses surprises.

C'est la vie. »

**M. le MAIRE** : « Nous nous contentons de prendre acte de votre décision.

Je rappelle que l'opposition sera désormais composée du groupe Suresnes pour seule ambition avec cinq élus, le groupe avec vous pour Suresnes avec trois élus et trois membres non-inscrits dans l'opposition, M. Barny, M. Degny et Mme Cousseau.

Je vous propose de passer aux questions orales.

## Questions orales

**M. le MAIRE** : « Il y en a deux. Monsieur Corvis, est-ce vous qui les rapportez ? »

**M. CORVIS** : « Oui.

*"La période estivale est l'occasion pour les municipalités d'intensifier les travaux de voirie, ce qui permet, de fait, de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains pour la plupart en vacances.*

*Toutefois, à Suresnes, certaines réalisations ont suscité l'étonnement car reconduites par la ville ou des prestataires extérieurs comme Enedis ou encore Vélib et, ce, sans coordination.*

*Ainsi, pour les rues des Velettes, de la République, de Gustave Flourens et de Cluseret, les travaux de voirie se sont répétés en peu de temps dans l'incompréhension générale des riverains au regard de la gabegie financière, de nuisances sonores, des soucis de mobilité et, dans certains cas, des travaux qui ont semblé injustifiés.*

*À titre d'exemple, les travaux qui ont conduit à mettre en place un sens unique de circulation rue de la République ont surpris grand nombre de riverains. Serait-il possible d'obtenir le coût des travaux de voirie par item de réalisation depuis le début du mandat municipal ?*

*Par ailleurs, le groupe "Avec vous pour Suresnes" soumet l'idée qu'il y ait une réflexion autour d'un suivi municipal de l'ensemble des travaux de voirie afin de proposer, là où cela est possible, des ouvrages de travaux publics concertés entre les différents intervenants. »*

**M. le MAIRE** : « Merci pour cette question, Monsieur Corvis, qui va me permettre d'éclairer votre lanterne.

*Vous avez dû oublier un certain nombre de choses apprises au cours de vos nombreux mandats ici.*

*Évidemment, nous faisons des trous par plaisir, c'est une règle de principe !*

*Vous n'êtes pas sans savoir, en particulier, vous, Monsieur Corvis, qu'une coordination existe. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de M. Laïdi et, désormais, de M. Bulteau qu'elle se tient, puisqu'une commission associe l'ensemble des concessionnaires de services publics, qui ne sont pas des concessionnaires délégués de la ville, ils ont d'autres compétences que celles de la ville, Enedis pour la distribution de l'électricité, GRDF pour celle du gaz, ou SUEZ pour la distribution de l'eau etc... les commodités permettant de vivre à Suresnes.*

*Nous nous efforçons deux fois par an de réunir tout ce monde avec les services techniques, nos services de voirie. La plupart du temps, nous arrivons à coordonner ces travaux.*

*Malgré cet exercice volontariste de la ville, des travaux sont malheureusement programmés par certains concessionnaires, gros travaux d'ampleur qui ne permettent pas, compte tenu des endroits, de la nature des trous et des réseaux qu'ils modifient, d'en profiter pour glisser des réfections que nous souhaiterions faire.*

*Vous avez cité un certain nombre de rues, il y en a d'autres.*

*Enedis a fait d'énormes travaux à partir du quartier Liberté en passant par l'avenue Franklin Roosevelt. Cela a d'ailleurs permis de faire rénover, aux frais du département cette fois-ci, le trottoir.*

*Vous l'avez compris, c'est pour le bien des Suresnois, puisque, dans le quartier Liberté, on souffrait régulièrement de coupures d'électricité, en raison de la fragilité du réseau compte tenu de la croissance de la ville.*

*Il y a des travaux également imprévisibles. Rue Frédéric Clavel, par exemple, suite à une fuite déclarée, on ne pouvait évidemment pas attendre la coordination de par cette commission pour réparer les trous.*

*C'est un vrai sujet que vous soulevez, Monsieur Corvis, je vous en donne acte.*

*Nous faisons tous nos efforts mais, malgré cela, nous devons constater que nous ne sommes malheureusement pas toujours maître d'ouvrage soit pour des raisons de contraintes extérieures qui font que nous ne pouvons véritablement pas coordonner en raison de la nature des travaux ou de leur imprévisibilité, soit parce que, et cela peut arriver, des concessionnaires qui ne sont pas la ville, après nous avoir dit qu'il ne ferait pas de travaux découvrent qu'il faut en faire.*

*Ce n'est pas une gabegie comme vous prétendez que ce serait, puisque ce sont de vrais travaux : on ne fait pas des trous pour les reboucher, ce n'est pas le Sapeur Camembert ici.*

*Si vous jetez un coup d'œil intéressé, vous voyez des tuyaux extrêmement rouillés pas très rassurants qu'il faut remplacer d'urgence.*

*S'agissant de la remarque sur la rue de la République, il y a des travaux, qui étaient programmés de très longue date, bien avant ce mandat, et qui avaient été reportés.*

*La crise Covid-19 n'a pas arrangé nos affaires, il a fallu arrêter un certain nombre de nos programmes.*

*Ces travaux ont été lancés non pas pour répondre pas à une gabegie ou une espèce de folie de trous ou de rénovation, mais à des problèmes de sécurité sur les trottoirs qui ne sont pas aux normes PMR, de stationnement sauvage pour des livraisons et à une demande forte des habitants de ce quartier, je le dis sous le contrôle de Mme de Lavalette et Mme Frédérique Laine désormais, qui a été Présidente du quartier et qui l'est encore. Il y a une vraie demande.*

*Ce dont je vous donne acte, et nous ne nous en sommes pas cachés, c'est du défaut de concertation contenu du fait que nos programmations ont été bousculées par la Covid-19 qui n'est toujours pas terminée, mais qui a été extrêmement active jusqu'au dernier mois du premier semestre de l'année. Effectivement, il y a eu un loupé dans une programmation pendant l'été, vous l'avez souligné. Il y a eu un défaut de concertation. Je m'en suis d'ailleurs expliqué lors d'une réunion publique avec l'ensemble des habitants qui ont bien voulu se rendre à cette réunion. Dans les effets de bord que cela a pu créer dans les rues adjacentes, nous avons recueilli toutes les observations, y compris un certain nombre de critiques.*

*Nous allons désormais revenir dans les semaines qui viennent auprès des habitants avec des solutions pour essayer de limiter au maximum les inconvénients de ce changement de sens, qui avait un sens par ailleurs : c'est pour éviter les débordements de Waze dont nous sommes à titre individuel bénéficiaires, qui déporte des flux importants à l'intérieur des villes pour de petits malins pensant éviter les embouteillages et qui viennent embouteiller l'intérieur de la ville.*

*C'est l'objet de la rénovation de la RD7 que de concentrer le trafic sur des artères plus adaptées plutôt que de renvoyer ce trafic vers l'intérieur de la ville.*

*Le trafic, Suresnes n'en est évidemment pas maître, nous n'avons pas de barrières d'octroi à la frontière de la ville pour en interdire son accès. Les personnes passent par où elles veulent. Si on leur facilite le passage vers la RD7, elles viendront moins embêter les personnes du quartier République, notamment.*

*Nous allons donc faire des propositions, nous avons été très ouverts sur le modèle : changer les sens des rues, faire des aménagements, mettre des ralentisseurs, des feux. Les services techniques travaillent activement avec M. Bulteau pour essayer de trouver des solutions qui permettront de limiter les dégâts, y compris de jouer contre Waze afin que Waze arrête de nous envoyer à l'intérieur de la ville du trafic que nous ne devrions pas avoir.*

*Quant au coût que vous souhaitez obtenir, quelques éléments : en 2021, nous bénéficions d'une enveloppe de 7,40 M€ pour la réfection de la voirie et de l'éclairage public.*

*Nous allons dépenser 1,1 million pour la rénovation de l'éclairage public sur lequel nous avons un fort engagement, celui de passer aux leds, car cela induit des économies d'énergie formidables. Les Suresnois, comme tous les Français, sont en train de se rendre compte que l'énergie a un coût, parfois exorbitant, et que le tendancier sur le gaz comme sur l'électricité n'est pas bon, malgré notre autonomie à travers le nucléaire.*

*Certaines rues ont fait l'objet de travaux importants, vous l'avez soulevé. Il s'agit de la rue de Nieuport pour 425 000 € et de celle de Gustave Flourens pour 380 000 €. Toutes deux bénéficient d'un traitement global compte tenu de leur état : la bande de roulement, à force de l'avoir entretenue, nécessite du structurel parce que des camions lourds passent, déforment les chaussées les rendant ainsi dangereuses. À un moment donné, il faut totalement refaire la rue et, si possible, dans un sens plus responsable en matière d'écologie. C'est la raison pour laquelle nous profitons pour végétaliser un maximum.*

*Sous le contrôle de M. Perrin-Bidan, qui veille au grain, notre "homme vert" de l'équipe, nous arrivons à créer des surfaces de plusieurs centaines de mètres carrés par an de plates-bandes, de jardinières mais aussi à créer des noues, des sortes de caniveaux verts, enherbées qui permettent d'éviter les phénomènes de plus en plus fréquents d'inondation. En raison de l'imperméabilisation des sols, les rivières déferlent dans les rues de Suresnes et saturent complètement le réseau d'évacuation. Il faut créer de nouveaux de la perméabilité.*

*Chaque fois que l'on fait ces travaux, on en profite. Ces travaux sont assez coûteux, cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'un investissement de très long terme. M. Perrin-Bidan veille au grain pour que ce soit le moins coûteux possible.*

*Quant à la rue de la République, elle coûte un petit peu plus de 1 M€ dans son réaménagement car il y a plus de 700 mètres de linéaire.*

*Nous tenons à votre disposition tous les éléments que vous souhaitez obtenir sur ces sujets.*

*Votre deuxième question, Monsieur Corvis. »*

**M. CORVIS :** « *Je vous la lis.*

*Depuis l'été 2020, les riverains au nord de la rue Salomon de Rothschild rencontrent des soucis d'hygiène et de sécurité en lien, notamment, avec le squat récurrent du local désaffecté d'EDF.*

*Après la sollicitation de la police municipale et celle de la police nationale, la situation ne semble pas être résorbée.*

*En août dernier, soit plus d'un an après les premières alertes, les riverains excédés ont alors fait appel aux élus de la majorité municipale dont les délégations sont en lien avec ce dossier.*

*Monsieur le Maire, vous avez vous-même récemment rencontré une habitante du quartier qui vous a alerté du squat par un sans-abri du parking situé 24 bis rue Salomon de Rothschild.*

*Aussi, le groupe "Avec vous pour Suresnes" souhaiterait avoir un retour sur les moyens mis en œuvre pour pouvoir résoudre ces ennuis, ce qui permettrait aux habitants du quartier, démoralisés par la situation, de retrouver enfin un cadre de vie plus serein. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Monsieur Corvis.*

*C'est un sujet que nous n'ignorons pas, à commencer par M. Perret, Président du conseil de quartier, ni d'ailleurs M. Lamarque qui veille à la tranquillité des Suresnois et encore moins Mme de Septenville qui essaie de porter secours aux sans-abri qui se retrouvent dans cette situation de manière non volontaire. Ils n'ont pas forcément toujours choisi leur état de vie.*

*Effectivement, à deux ou trois endroits dans Suresnes, nous avons la présence de personnes sans-abri. Elles sont suivies. Le square qui est notre institution locale d'accueil des sans-abri, qui fête du reste ses 20 ans cette année, essaie de faire tous les efforts nécessaires pour leur retrouver un logement, ce qui arrive, puisque nous avons attribué des logements à certaines d'entre elles.*

*Des dispositifs permettent de rendre éligibles ces personnes au logement social, dans un certain nombre de cas. Souvent, il y a malheureusement une absence de volonté. On ne peut pas les y forcer.*

*Le ramassage d'office des personnes sans domicile fixe se faisait au 19<sup>ème</sup> siècle. Nous avons une maison à Nanterre qui servait à cela. Fort heureusement, nous avons changé de régime. Pour autant, il faut trouver des solutions. La solution n'est pas de les laisser dans les rues, car ils sont en danger et créent un certain nombre de difficultés aux habitants pour des questions d'hygiène, parfois d'ébriété, il faut le reconnaître.*

*Nous essayons de nous y attaquer. La difficulté est que les endroits dans lesquels ces personnes s'installent n'appartiennent pas au domaine public de la ville, nous n'avons donc pas le droit d'intervenir et nous sommes dans un Etat de droit comme vous le savez. On ne peut le faire que par la persuasion.*

*La police municipale essaye régulièrement, quasiment tous les soirs, de leur proposer d'aller ailleurs, par force de conviction, surtout quand il fait très froid on essaie de les pousser vers des hébergements d'urgence.*

*Nous n'avons pas la possibilité de les embarquer en leur disant : vous êtes dans l'illégalité, ce n'est pas une irrégularité que de vivre dans la rue ce n'est pas un choix. Concrètement, nous essayons de trouver des solutions pour qu'ils soient poussés à aller trouver un abri plus décent et si possible dans des centres adéquats. C'est la raison pour laquelle nous avons convaincu le propriétaire du local EDF que vous évoquez, le propriétaire de la tour Gallieni, qui est pour l'instant en attente de destination, de condamner la porte de ce local.*

*Le problème est réglé s'agissant de ce squat au local EDF qui était dangereux pour ses "habitants", il était débranché certes mais notamment peu aérés.*

*Nous avons deux autres endroits bien connus, l'entrée d'un parking juste à côté, lui aussi dans le domaine privé.*

*Nous avons été contactés par des personnes, nous envoyons les services sociaux, la police municipale, nous tombons rarement sur l'occupant.*

*Il crée un certain nombre de nuisances. Il faut arriver à l'amener sur un chemin pour le sortir de là.*

*Troisième élément, le rond-point dit Georges Pompidou dans lequel nous avons, là aussi, deux personnes installées de manière assez épisodique et fréquente.*

*Nous sommes en discussion avec la copropriété pour faire un aménagement pour éviter que la personne ne s'installe à cet endroit particulièrement insalubre et dérangeant pour les habitants.*

*C'est compliqué parce qu'il s'agit de sujets qui ne relèvent pas de notre compétence directe ni de notre droit. Il faut arriver à convaincre les copropriétés de bien vouloir intervenir, ce que nous faisons en ce moment. Nous remercions à cet effet, Pierre Perret qui s'en préoccupe dans son quartier. Nous essayons aussi de trouver des solutions humaines et sociales à ces situations qui ne sont pas simples.*

*Nous ne sommes malheureusement pas la seule ville à connaître cela.*

*J'espère que la dégradation potentielle de la situation économique, si elle venait à arriver, n'amènerait pas d'autres personnes dans la rue. C'est la raison pour laquelle nous avons assez régulièrement des personnes qui, ayant perdu leur emploi et habitant dans le secteur privé, qui se retrouvent expulsées et dans des situations d'urgence absolue.*

*Nous essayons chaque fois, j'en remercie d'ailleurs Hauts-de-Seine Habitat qui est assez compréhensif, de reloger les familles avant qu'elles ne se retrouvent dans la rue. Comme vous le savez, on descend très vite dans la rue, avec le risque d'y rester.*

*Pardon de ne pas trouver la solution miracle à votre question, en tout cas, nous en sommes bien conscients. Nous essayons de nous y attaquer.*

*Nous avons réussi à résoudre déjà la question du local EDF. Nous nous attachons à régler celui du rond-point Pompidou. Nous suivons par ailleurs celui de l'entrée du parking, mais j'appelle également les propriétaires à faire des démarches plus officielles pour essayer d'aménager leur entrée de parking pour rendre impossible le squat à cet endroit qui n'est pas un lieu de vie pour des personnes.*

*Voilà les réponses que je pouvais apporter, à ce stade, à votre question.*

## **Communication**

*Je vous engage tous, vous les élus bien sûr mais également ceux qui nous écoutent, à venir participer ce week-end à la fête de la vigne qui va se dérouler dans l'ensemble de la ville, samedi et dimanche, sous la haute surveillance de M. Bonne notamment, qui, j'espère, en grand sorcier de ce type d'événement, nous aura réservé un ciel dégagé samedi pour le lancement du feu d'artifice un peu humide du 14 juillet que nous avons réussi à renégocier gratuitement afin qu'il soit tiré après-demain soir, accompagné d'un bal populaire.*

*Venez au début un peu couverts, vous pourrez néanmoins assez rapidement vous réchauffer sur la piste de danse qui vous sera réservée.*

*Rendez-vous samedi et dimanche.*

*Le programme a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de tous les Suresnois et est disponible sur le site Internet de la ville.*

*Je vous souhaite une excellente soirée.*

*Merci d'avoir participé à ce Conseil municipal et merci à ceux qui nous ont suivis en ligne et en salle.*

*Merci aux services pour la préparation de ce Conseil municipal.*

*Bonne soirée. »*

**La séance est levée à 21 h 40.**